PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 3 JUILLET 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 31 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, MARNAC, MONTES, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme BRUN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BEAUFORT Mme ROUER a donné procuration à M. LORRAIN Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN M. BAË a donné procuration à M. SÉVERAC M. PILET a donné procuration à Mme MONTES
ABSENT(E)S	Mme LACOSTE
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LORRAIN Guy
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025 3 - Actions prévues en cas d'alerte canicule et/ou qualité de l'air 4 - Création d'une régie des transports routiers de personnes chargée de l'exploitation du service de navette municipale 5 - Création du budget annexe "transport à la demande" rattaché au budget principal "Commune" 6 - Modification de la tarification des concours de puzzle 7 - Modification et actualisation de la tarification du service Jeunesse 8 - La Maison des Lycéens – attribution d'une subvention de projet 9 - Prêt de salles pour les élections municipales de 2026 10 - Création de postes contractuels dans le cadre du CLAS 11 - Création de postes permanents 12 - Recours au Contrat d'Apprentissage 13 - Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP 14 - Modification du PLU – arrêt du bilan de la concertation 15 - Le Muretain Agglo – retrait de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle 16 - Le Muretain Agglo – convention de partage de moyens pour la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire et des points de regroupement s'inscrivant dans un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés 17 - Modification des statuts du SIVOM-SAGe 18 - Le Muretain Agglo – informations diverses 19 - Projet de la ZAC des Portes de Gascogne à la Ménude – soutien de solidarité inter-collectivités pour la commune de Plaisance du Touch 20 - Questions orales posées par les divers groupes 21 - Information diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 26 juin 2025	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 27 juin 2025	**en exercice** : 33
affichage : 27 juin 2025	**présents** : 25
	votants : 32

Mme la Maire : Mme Lacoste assiste actuellement au Conseil d'Administration du lycée, elle arrivera donc en retard.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de "Fonsorbes Vert l'Avenir". Donc, il faut avoir la certitude que le Conseiller Municipal qui va être désigné sera présent pour venir signer les délibérations dans les jours à venir.
M. Lorrain se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LORRAIN Guy du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : S'il te plaît, je voudrais parler d'un petit sujet. Ça ne va pas prendre deux heures. Hier soir, il y a eu une bagarre au terrain synthétique du foot.
Mme la Maire : Nous sommes au courant.
M. Mailhé : Oui, je le sais. Il y a deux points. Cette bagarre est visiblement consécutive à un autre problème qu'il y a eu le 22 juin, où il y a eu un coup de couteau. Nous nous inquiétons un peu de la situation. Déjà, un, de la situation sur ces jeunes-là. Et deux, du terrain, du complexe des Boulbènes, pour lequel il va falloir trouver une solution ... Attends, je finis ... pour qu'il n'y ait plus, ou limiter les problèmes sur ce complexe. Je ne savais pas qu'il restait ouvert tout le temps.
Mme la Maire : Il est fermé là, en l'occurrence ...
M. Mailhé : ... Oui, mais il a fallu un problème pour le fermer. Il va falloir trouver des solutions parce que cela devient inquiétant. Une bagarre, ça peut arriver. Nous avons tous connu ça dans notre jeunesse. Mais une bagarre consécutive à une autre bagarre, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de représailles dans l'avenir. Donc, nous tenions à alerter le Conseil Municipal et à vous alerter, de voir déjà de fermer le complexe, de le fermer en dehors des heures, ou quand il n'est pas utilisé ; de voir avec la Police Municipal si elle peut y passer très régulièrement, et plus, renforcer à l'heure actuelle, vu qu'il y a eu ce problème ; et voir avec la Gendarmerie aussi de passer la nuit, puisque la Police Municipale n'a pas de patrouille de nuit, voir si la Gendarmerie pourrait prendre le relais. Voilà. Nous tenions à alerter sur ce problème. Il ne faut pas que cela dégénère. C'est ce que je dis. Une bagarre, je dis non, mais ça peut arriver. Mais une bagarre consécutive à une bagarre, j'ai peur que cela tourne au final, dans Fonsorbes, à des règlements de compte.
Mme la Maire : Pour le coup de couteau, à notre connaissance, il n'y a eu aucune plainte déposée. Du moins, nous n'en avons pas l'information. J'ai appris cette histoire aujourd'hui. Nous avons mis en place les actions suivantes : l'interdiction de rentrer sur le stade des Boulbènes et l'arrêté correspondant ont été affichés aujourd'hui. De plus, l'identité des jeunes, identifiés il y a quelques jours comme ceux allant jouer au stade, a été relevée par la Police Municipale il y a environ une semaine. Et aujourd'hui, cette dernière est passée chez leurs parents pour leur signifier l'interdiction pour leurs enfants de revenir sur le stade. Sinon, ils seraient verbalisés, et ce serait transmis à la Gendarmerie.
La Gendarmerie est bien entendu au courant, puisqu'elle est intervenue hier soir. La Police Municipale a transmis les informations qu'elle avait sur le nom des jeunes qui étaient présents. Et chacun va prendre ses responsabilités, à savoir les parents, mais également la Police Municipale qui passera très régulièrement sur ce site. Et il a été demandé à la Gendarmerie de le faire également. Nous avons alerté ALTÉAL, puisqu'il semblerait qu'un certain nombre des jeunes concernés habitent la résidence de la Bourdette. Nous devons recevoir ALTÉAL la semaine prochaine pour parler avec eux des problématiques rencontrées avec ces jeunes et/ou leurs familles. Donc, nous avons fait tout ce que nous avions à faire, en espérant, nous ne pouvons pas être derrière ces jeunes-là et leurs familles en permanence, que cela n'ira pas au-delà.
M. Mailhé : Et un dernier point, d'après les retours que j'ai, puisque moi je n'y étais pas, le Directeur du Pôle Éducatif et Social est intervenu, et, apparemment, il a fait un très, très beau travail pour essayer de calmer la situation. Donc, nous voulions, au nom de notre groupe, le remercier, parce que ce sont des situations qui sont très difficiles à gérer.
Mme la Maire : C'est lui qui nous a alertés ce matin sur les événements d'hier soir.
M. Lorrain : Juste pour clore ce chapitre, comment ça va se passer quand nous allons louer la salle du foot à des gens qui n'ont pas le fait de sécuriser le complexe ?
Mme la Maire : Nous allons leur demander de fermer et puis nous verrons comment ça va se passer. Je ne peux pas préjuger de ce qu'il va se passer ou ...
M. Lorrain : ... Non, mais déjà, il faudra donner des directives à ces gens-là.
Mme la Maire : Oui, nous allons leur expliquer qu'une fois qu'ils sont là, ils referment. Mais de toute façon, il ne faut pas se faire d'illusions. Les jeunes en question, s'ils veulent rentrer, ce n'est pas un panneau qui va

les empêcher de rentrer. Ils vont sauter allègrement, voire découper les grillages, etc. Moi, je n'ai pas beaucoup d'illusions là-dessus. Mais au moins, l'arrêté est affiché. Et donc, à ce moment-là, s'ils sont identifiés, nous pourrons déposer plainte.
Je reviens sur le déroulé du Conseil Municipal.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Mme la Maire : Avez-vous des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?
Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0

3 - ACTIONS EN CAS D'ALERTE CANICULE ET/OU QUALITÉ DE L'AIR

Mme la Maire : Je voudrais parler actualité, et notamment de canicule. Vous n'êtes pas sans ignorer que lundi et mardi, nous étions en alerte orange, et en alerte jaune la semaine dernière. Je voulais juste vous dire tout ce qui a été mis en œuvre.
Dès l'alerte jaune, les personnels du CCAS ont appelé l'ensemble des personnes que nous avons identifiées comme étant vulnérables. Pour celles qui ne répondaient pas au téléphone, la Police Municipale est passée à leur domicile pour voir ce qu'il se passait dans la maison et constater le fait que la personne allait bien, buvait, essayait de rester au frais, etc. Il leur a également été proposé de leur permettre de venir dans des lieux rafraîchis, à savoir la salle du Conseil Municipal, ou bien alors peut-être plus adaptée, la médiathèque, ou la salle de la Mosaïque des Partages. Jusqu'à présent, personne n'a souhaité être amené dans ces locaux-là, mais il y a cette possibilité. Pour ce qui concerne la salle du Square, qui est ouverte deux après-midi par semaine, il a été proposé aux seniors qui la fréquentent, de l'ouvrir tous les après-midi, de façon à ce qu'ils puissent profiter de la climatisation, sachant qu'à ce moment-là, il n'y aurait pas d'animation les jours où d'habitude elle est fermée ; un agent irait ouvrir à 14h et irait fermer à 17h ou 17h30, de façon à ce que les personnes présentes puissent se rafraîchir ; il assume la responsabilité de l'ouverture de la salle, c'est-à-dire que les seniors ne partent pas avant que quiconque ne soit arrivé pour la fermer.
Ça, c'est pour le CCAS et les seniors.
Nous avons également ...
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ... Juste, quand vous dites "les personnes vulnérables", cela représente combien à peu près ?
Mme la Maire : Je crois que nous sommes à moins de 20.
La Directrice Générale des Services : Oui, c'est ça. 19 personnes.
M. Fédou : Nous en avons déjà discuté en Conseil d'Administration du CCAS, même avec le Directeur du Pôle Éducatif et Social. Nous, nous estimons que 20 à 25 personnes sur la population de Fonsorbes, cela nous semble très peu, qui soient signalées vulnérables. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux, dans l'avenir, de prendre la liste des personnes âgées qui viennent au repas de la nouvelle année du CCAS, et de les appeler ? Parce qu'en fait, les personnes, même si elles ont 65 ans, peuvent être vulnérables. Donc, à nous de faire la démarche d'aller vers elles. Quand nous disons "aller vers", c'est peut-être cela aussi.
Mme la Maire : Oui, mais cela fait beaucoup de monde à appeler. Nous l'avons écrit sur nos réseaux, nous l'avons écrit sur le site. Certes, il est certain que tous n'y accèdent pas. Pour autant, les voisins, les familles, peuvent peut-être y accéder, et leur dire "attention, vous avez des salles rafraîchies dans lesquelles vous pouvez ...
M. Fédou : ... Non mais j'entends que le voisinage peut faire, l'entourage peut faire, mais nous, en pouvoir public, c'est aussi de porter ce plus que nous pouvons porter à ce genre de population.
Mme la Maire : Nous pourrions.
Pour ce qui concerne les écoles, dès dimanche soir, j'ai appelé... Oui, Pardon ...
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ... Pardon. Nous voulions rebondir aussi sur les propos qui ont été tenus concernant la canicule. Nous avons été étonnés que la semaine dernière, aucune annonce n'ait été faite sur le site, la seule annonce ayant été faite à partir de lundi. Et aujourd'hui, nous ne la retrouvons plus. Ce devrait être quelque chose qui devrait rester récurrent dans le bandeau principal. Et

effectivement, nous voulions faire exactement la même proposition que le groupe "Vert l'Avenir". C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous détenez une liste, somme toute peut-être importante, de personnes âgées qui sont invitées au repas de fin d'année, donc essayer de faire le tour de ces personnes-là. Même si, peut-être, effectivement, elles ont des familles, peut-être que d'autres n'en ont pas. Et ça, nous ne pouvons pas en préjuger aujourd'hui. Avec de telles températures, il faut effectivement mettre tous les moyens nécessaires pour ne pas avoir de soucis avec ces personnes-là.
Par contre, en termes de communication sur les salles, il me semble que vous en annoncez plus que celles qui étaient énoncées dans le bandeau du site. Donc, ...
Mme la Maire : ... Oui, je retire la salle du Conseil Municipal. Par contre, les autres sont ouvertes. Et la médiathèque ...
M. Bonnet : ... Sont ouvertes, mais ce n'était pas annoncé. Aujourd'hui, il me semblait qu'il n'y en avait que deux. Il y avait la ludothèque, la ludo-médiathèque, je ne sais plus comment vous l'appelez, et puis une autre, mais bon, je n'arrive plus à voir sur le bandeau. Mais il n'y avait que deux établissements.
Mme la Maire : La salle, fort probablement, de la Mosaïque des Partages. Le ...
M. Bonnet : ... Non, non, cela m'aurait marqué.
Mme la Maire : Pour ce qui concerne les écoles, dimanche soir, nous avons appelé, avec Christine Lacoste, les Directeurs et Directrices d'écoles élémentaires et maternelles, en leur demandant d'envoyer sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail), à l'ensemble des familles, un mot pour leur signaler que les écoles resteraient ouvertes, mais qu'elles avaient la possibilité, en concertation Mairie-Directeurs des écoles, de garder leurs enfants chez elles lundi, mardi et mercredi, sachant que, bien-entendu, pour les enfants qui ne seront pas présents, les repas non-pris ne leurs seront pas facturés. Donc, globalement, selon les écoles, il y a eu une moyenne de 50 % d'enfants qui ne sont pas venus. Pour tous les autres, il n'y a pas eu de soucis particuliers, dans le sens où nous avons proposé à l'école du Trépadé d'amener les enfants à la médiathèque. La médiathèque, exceptionnellement, a été ouverte lundi après-midi. Il n'y a aucune classe de la maternelle ou de l'élémentaire Trépadé qui y soit allée. Manifestement, le fait que nous ayons une salle rafraîchie par école leur a suffi pour y faire tourner les enfants et pour ne pas avoir besoin de locaux supplémentaires. Dans les autres écoles, il n'y a pas eu de problèmes particuliers non plus, puisque là aussi, les enfants ont tourné dans les espaces rafraîchis, plus les ventilateurs, plus les brise-soleil. Même si les températures ont été élevées, et elles l'étaient partout, il n'y a pas eu de soucis particuliers qui aient été remontés par les Directeurs et Directrices d'écoles.
Voilà pour ce qui concerne les enfants, qui normalement, sont revenus à l'école aujourd'hui. Nous étions sur une alerte orange.
Je voudrais également revenir sur le samedi 21 juin, où là, nous étions en alerte jaune canicule, sachant qu'ils annonçaient des températures de 38, voire des pics à 39-40 l'après-midi. Cela aurait mérité une alerte orange, mais cela ne nous appartient pas, c'est la Préfecture. Et surtout, nous étions en rouge pour ce qui concerne la qualité de l'air, avec comme recommandation d'éviter tout effort physique en extérieur, qu'il était possible d'en faire dedans, mais pas dehors. Avant même que nous ayons pris quelques décisions que ce soit, l'Avenir Fonsorbais Gymnastique nous a appelés pour nous demander s'ils pouvaient avancer au matin la fête qui devait se faire l'après-midi, je crois que c'était à 15 heures, dans le gymnase de Cantelauze. La réponse, bien évidemment, a été oui. Et idem pour le Volley, qui avait des animations prévues autour de son Assemblée Générale, ils ont décidé de supprimer toutes les activités sportives en lien avec l'Assemblée Générale, du fait de la chaleur. Et donc, j'ai décidé de prendre un arrêté municipal demandant à toutes les associations de ne pas avoir d'activités sportives à partir de midi. Nous avons échangé avec le Foot, puisqu'eux avaient un tournoi, et donc des enfants devaient jouer le samedi après-midi, et moi j'ai dit que je ne pouvais pas imaginer que des enfants jouent au foot avec de telles températures ; s'ils annonçaient 38°, c'est 38° à l'ombre, cela veut dire 43, 44° au soleil. Donc, j'ai demandé au Foot de ne pas faire son tournoi l'après-midi, et de s'arrêter à midi. Ils ont donc choisi de ne pas du tout organiser quoi que ce soit sur la journée du samedi. Par contre, leur tournoi devait avoir lieu dimanche, et le dimanche, l'alerte qualité de l'air n'y était plus, elle avait été levée par le Préfet. Je sais que certains parmi vous ont été extrêmement critiques par rapport à cette décision. Moi, je l'assume totalement. J'estime être quelqu'un de responsable, et à partir de là, je ne veux pas faire courir le moindre risque à quels qu'enfants que ce soit, qu'ils soient Fonsorbais ou non Fonsorbais, en train de courir derrière un ballon sur le terrain de foot. Donc, Mme Marnac, vous auriez fait quoi, vous ? Je peux me permettre de vous poser la question ?
Mme Marnac du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : Alors, juste pour répondre : nous entendons, nous ne sommes pas contre le fait de ne pas respecter les conditions climatiques et les conditions environnementales, mais il faut quand même savoir que les enfants qui n'ont pas joué à Fonsorbes, ils ont joué à Tournefeuille. Alors, si à Tournefeuille, il n'y avait pas non plus une alerte pour des conditions environnementales, enfin, je veux dire, c'est un peu comme Tchernobyl qui s'est arrêté aux frontières de la France. Bon, bref. Donc, je

pense que c'est bien de le faire. Par contre, ce que je trouve qui n'est pas bien, c'est que nous ne permettions même pas à l'association en question de faire des propositions qui auraient permis de trouver des solutions. Parce que, en fait, pour avoir joué, parce que pour pouvoir le dire, il faut l'avoir fait, effectivement, jouer quand il fait chaud, c'est difficile. Mais des pauses boissons plus régulières, c'est possible. Des endroits ombragés, c'est possible avec des systèmes de brumisation, un lieu rafraîchi pour les parents, de l'eau proposée, il y a des milliers de solutions. Sauf que, en fait, là, quand vous avez dit que vous les avez appelés pour le leur dire, c'est "on décide que c'est comme ça, point". Il n'y a aucune alternative. Moi, c'est juste ça qui m'a gênée dans la démarche. Et, effectivement, je trouve quand même hallucinant que ce soit décidé à Fonsorbes, mais que ce ne soit pas décidé dans les communes environnantes, ça, c'est autre chose.
Mme la Maire : Ils prennent la responsabilité ou pas. Ils la pèsent sans aucun doute en leur âme et conscience. Moi, je l'ai pesée. J'aurais un enfant de 10 ans qui jouerait au foot, avec des températures comme ça, je lui dirais "ben non, tu restes à la maison et tu ne joues pas". C'est une question, me semble-t-il, de bon sens. Les activités sportives sont fortement déconseillées à l'extérieur par le Préfet. C'est une question de bon sens. Donc, effectivement, la décision a été prise. Je l'assume.
Mme Marnac : Et vous les avez prévenus quand ?
Mme la Maire : Le matin.
Mme Marnac : Voilà.
Mme la Maire : Nous les avons prévenus quand nous avons reçu l'arrêté préfectoral. Nous ne pouvions pas le faire avant. Déjà, Gilbert leur avait parlé de la température. Nous n'avions pas ...
M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal ; services techniques" : ... Nous avions déjà dit le jeudi soir, quand je les ai contactés, parce qu'ils demandaient s'ils pouvaient utiliser l'eau du puits comme brumisateur, nous leur avons dit non parce qu'elle n'avait pas été contrôlée. Et là, j'ai eu Victor Mendes, le Président de l'Avenir Fonsorbais Football, à qui j'ai dit "tu sais, avec la température qu'il va faire, je pense que samedi, ça ne se jouera pas, mais nous vous tiendrons au courant vendredi". Et je n'ai pas eu de retour de quoi que ce soit.
Mme la Maire : Et vendredi, est donc arrivé l'arrêté préfectoral, et l'alerte de l'organisme ATMO concernant la qualité de l'air. Pas spécialement sur Fonsorbes, mais sur toute la Haute-Garonne, nous étions bien en rouge.
Mme Marnac : Sauf qu'il n'y a que sur Fonsorbes que les tournois ont étés annulés ...
Mme la Maire : ... Ils ont eu la chance de ne pas avoir d'accidents sur leur terrain.
Mme Marnac : Oui, bien sûr, oui.
Mme la Maire : Il y a 2-3 ans, l'OTB, l'Ouest Toulousain Basket, a décidé tout seul d'annuler ses tournois, et pour eux aussi, ce sont des enjeux colossaux, le samedi et le dimanche parce qu'il faisait beaucoup trop chaud, ils n'ont pas pris ce risque-là. Pour moi, ce sont des décisions qui sont censées, quelle qu'association que ce soit, quelle que municipalité que ce soit, a la responsabilité de l'état de santé, me semble-t-il, des usagers de ses installations.
M. Bonnet : Nous pouvons intervenir, s'il vous plaît ?
Mme la Maire : Oui.
M. Bonnet : Merci. M. Bonnet ... M. Bonnet.
Mme la Maire : Oui. M. Bonnet.
M. Bonnet : Effectivement, j'ai rencontré également l'association qui m'a dit que ce n'était pas eux qui avaient pris la décision, comme vous venez de le dire ...
Mme la Maire : ... Laquelle ?
M. Bonnet : Vous avez dit "l'association du Foot a pris la décision d'annuler" ...
Mme la Maire : ... Non, non ...
M. Bonnet : ... Si, c'est ce que vous avez dit, nous pourrons le relire dans le procès-verbal qui sera fait, ça a été enregistré ...
Mme la Maire : ... Non, non, je n'ai jamais dit cela.
M. Bonnet : Si, mais si, vous l'avez dit, là ...
Mme la Maire : ... Je viens de parler du Basket ...
M. Bonnet : ...Non, mais pas maintenant, tout à l'heure, dans votre propos liminaire sur le Football, vous avez dit qu'ils avaient pris ...
Mme la Maire : ... Non. Non ...
M. Bonnet : ... Nous relirons. Je pense que, à ma droite, la même chose a été entendue ...
Mme la Maire : ... Vous relirez, auquel cas, c'est un lapsus, c'est une erreur de ma part si c'est le cas, ils n'ont pas, eux, décidé d'annuler. Moi, je leur ai dit "vous pouvez y aller jusqu'à midi", et le foot a décidé de ne pas le faire du tout. C'est peut-être cela que vous...
M. Bonnet : Je ne sais pas.

Mme la Maire : Moi, je vous le dis.
M. Bonnet : D'accord. Mais bon, vous avez passé un long moment au téléphone avec une personne, un Dirigeant du Foot qui vous a fait plusieurs propositions, toutes ont été rejetées. Donc, ...
Mme la Maire : ... Non, je n'ai eu aucune proposition, mais si vous le dites, c'est que vous étiez ...
M. Mailhé : ... Je suis désolé, attends, excuse-moi Christophe, j'ai eu le Président du Foot aussi, j'ai fait une proposition pour qu'il te la fasse, et tu dis que tu n'as pas eu de proposition ? ... Il vous a proposé d'arrêter à midi ou 13h et de reprendre à 17h ?
Mme la Maire : Ah, d'accord, non ; j'ai dit non. Effectivement, j'ai dit non ...
M. Mailhé : ... Voilà, c'est tout, c'est aussi simple que ça. Donc, de dire qu'ils n'ont pas fait de proposition, c'est mensonger, ils en ont fait ...
Mme la Maire : ... Alors, si c'est celle-là la proposition, tu as raison ...
M. Mailhé : ... Ils ont proposé de mettre des brumisateurs, de mettre une tonnelle, d'arrêter à midi et de reprendre à 17h. Il ne faut pas dire qu'ils n'ont pas fait de proposition, c'est mensonger ...
Mme la Maire : ... Ils ont fait cette proposition de reprise à 17 h et je leur ai dit "non, ça court toute l'après-midi". Quelle température faisait-il à 17 h sur les terrains ?
M. Bonnet : Nous ne savons pas, comme nous n'avons pas été informés effectivement que vous aviez pris cette décision, nous ne sommes pas allés faire des tests, nous ne sommes pas allés voir la température. Après, vous avez dit que ce n'était pas un problème de température, mais un problème de qualité de l'air. Ça aussi ...
Mme la Maire : ... Les deux, M. Bonnet. La température, 38° annoncés, à l'ombre, et qualité de l'air, rouge sur toute la journée. Voilà, donc je ne peux pas dire mieux.

Nous allons attendre Christine Lacoste, si vous voulez bien, pour traiter le sujet "création de régies de transport", le point 4. Comme le point 5 est en lien avec le point 4, nous le ferons après.
M. Barba, la modification de la tarification des concours de puzzle.

6 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES CONCOURS DE PUZZLE *(délibération n° 2025-066)*

M. Barba, Conseiller délégué à la Culture : la tarification municipale relative aux concours de puzzle organisés par la ludothèque est à ce jour appliquée conformément à la délibération du 29 juin 2023, à savoir :

CONCOURS DE PUZZLE POUR FONSORBAIS ET EXTERIEURS	
• en équipe	**20,00 € par équipe**
• 100 à 200 pièces	**5,00 € par enfant**

Cependant, il vous est proposé de modifier la tarification par équipe, compte-tenu du nombre de puzzles proposés durant le concours.
La nouvelle tarification serait donc la suivante :

CONCOURS DE PUZZLE POUR FONSORBAIS ET EXTERIEURS	
• en équipe	**40,00 € par équipe**
• 100 à 200 pièces	**5,00 € par enfant**

Ce dossier a été soumis à la commission Culture du 22 avril 2025.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Mme la Maire : Des remarques là-dessus ?
Mme Montes, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'abord" : Oui, j'aurais une petite question. Je voudrais savoir, quand même, à quoi sert l'argent que vous récoltez ? Non, mais, je pose la question.
Mme la Maire : Il sert à acheter des puzzles.
Mme Montes : Non, mais, je suis peut-être bête, mais on m'a toujours dit qu'une question n'est jamais idiote. Voilà. Après, j'aimerais bien savoir comment vous expliquez l'augmentation, quand même, au niveau de 20 € à 40 €.

Mme la Maire : C'est très facile, parce que le concours de puzzles dure beaucoup plus longtemps que ce qu'il durait précédemment, puisque là, nous avons fait la nuit du puzzle. Et cela veut dire que, comme ce sont des équipes qui sont extrêmement performantes, elles font beaucoup de puzzles. Et donc, elles font davantage de puzzles que ce qu'elles en faisaient avant, puisqu'avant, c'était sur un temps beaucoup moins important. Donc, si nous voulons pouvoir leur fournir les puzzles en quantité suffisante pour tenir toute la nuit, ou enfin une grande partie de la nuit, il faut acheter plus de puzzles.
Mme Montes : D'accord. Et au niveau budget, il y a combien à peu près de puzzles qui sont achetés ?
Mme la Maire : Qui était à la commission Culture ? Vous y étiez ?
Mme Montes : Non, puisque le 29 juin, je n'étais pas encore ...
Mme la Maire : Si ... Le 22 avril ? D'accord.
Mme Montes : Je suis désolée. Voilà.
Mme la Maire : Nous ne pouvons pas vous répondre. Nous le regarderons et nous vous le dirons.
Mme Montes : D'accord.
M. Barba *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : Nous le regarderons, nous vous le dirons précisément. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions ...
Mme Montes : Juste la dernière. Une équipe, vous la comptez à combien ? Deux personnes ?
Mme la Maire : Ah non, non. Elles peuvent être plus que ça. Elles se relaient.
M. Barba *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : N'oublie pas le micro.
M. Barba : Je n'avais pas mis le micro. Pardon.
M. Séverac, 1er Adjoint : Il est vrai que quand c'est sur toute la nuit, il y a un renouvellement au niveau des équipes. Sur la tarification, les organisateurs de l'événement, donc les personnels de la médiathèque, se sont aussi un peu renseignés sur les prix qui se pratiquaient ailleurs. Et même à 40 €, nous sommes bien en deçà de ce que pratiquent d'autres concours de ce type-là. Et beaucoup, d'ailleurs, des gens inscrits l'ont fait remarquer au moment de la Nuit du Puzzle, en disant "oui, ce n'est vraiment pas cher, ça paye à peine les puzzles". Et ils étaient d'ailleurs tous satisfaits de l'organisation qui est mise autour, parce qu'il n'y a pas que les puzzles, il y a aussi le café, les petits gâteaux, et autres, pour tenir le choc sur la nuit. Donc, c'est une proposition de l'équipe d'organisation de se donner un peu plus de moyens pour améliorer la manifestation. Moi, je crois que c'est correct.
Mme la Maire : Nous savons qu'il y en a même qui viennent de Belgique pour jouer, il me semble. Il y avait une équipe belge.
M. Mailhé : Oui, c'est un événement culturel sur Fonsorbes, c'est quand même intéressant. Il en faut des événements. Nous avions une proposition à faire, c'est qu'au moins pour les Fonsorbais, nous le laissions à 20 €. Tout simplement parce qu'eux payent des impôts aussi, donc indirectement, ils y participent aussi, comme nous tous. Donc voilà, nous proposions faire 40 € pour les extérieurs, pour ceux qui viennent de Belgique, parce que s'ils peuvent venir de Belgique pour faire du puzzle, c'est qu'ils ont les moyens ...
Mme la Maire : ... Écoutez, les Fonsorbais ont la chance d'avoir la ludothèque et la médiathèque gratuites ...
M. Mailhé : ... Et laisser pour les Fonsorbais, mettre à 20 €, les laisser à 20 €.
M. Barba : Je ne comprends pas, parce que lors de la commission Culture, tout le monde était d'accord pour l'augmentation.
M. Mailhé *s'exprime hors micro, puis* ... Ça va commencer à me stresser, cette histoire. Je sais que vous, vous ne communiquez pas. Nous, nous faisons des points réguliers avec ceux qui participent aux commissions, nous en parlons tous ensemble. Et par rapport à ce qui a été dit, nous avisons. Et nous avons des propositions. La preuve, nous en faisons. Vous faites comme vous voulez. Nous, nous faisons comme ça. La commission Culture n'est pas un organe de validation. C'est un organe de travail. C'est là où vous vous trompez. Vous faites des propositions qui vous semblent validées. Mais non. Nous en avons reparlé. Et nous nous sommes dit que, vu le nombre de nuits ou de jours, et vu l'argent que nous allons gagner, il est possible de le laisser au moins pour les Fonsorbais, pour les attirer dans ces moments-là. Voilà, c'est tout. La commission Culture, il va falloir se mettre ça dans la tête, c'est une réunion de travail, comme au travail. Et après, le Conseil Municipal valide ou fait d'autres propositions après nos rencontres. C'est notre fonctionnement, parce que je travaille avec toute l'équipe, et même ceux qui ne sont pas là. Si cela vous surprend, j'en suis désolé. Moi, ça ne me surprend pas. Donc, écoutez au moins la proposition au lieu de critiquer notre travail.
Mme la Maire : Bien. Donc, lors de notre travail, à nous, nous avons fixé le tarif à 40 €. Nous pouvons considérer que le tarif est tout à fait correct, Philippe vient de le dire. Il n'y a pas de raison particulière pour que nous fassions un tarif préférentiel aux Fonsorbais. En plus, nous ne gagnons pas d'argent sur une animation comme celle-là, ça, c'est clair. Nous ne faisons pas de bénéfices ...

M. Bonnet : ... Nous ne savons pas, nous n'avons pas le coût. Vous ne savez pas combien vous achetez les puzzles. Vous ne pouvez pas nous le dire ce soir, je suis désolé.
Mme la Maire : M. Bonnet, indépendamment du coût des puzzles, il y a également le coût généré par la présence des personnels Mairie. Rien que pour la présence d'un SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne), nous sommes largement déficitaires. Donc, il y a une inscription, elle est à 40 €. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier la tarification municipale relative aux concours de puzzle, par équipe, compte-tenu du nombre de puzzles proposés durant le concours.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	8 *(Mmes Marnac, Montes, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain Mailhé et Pilet)*

8 - LA MAISON DES LYCÉENS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET *(délibération n° 2025-068)*

Mme la Maire : la Maison des Lycéens a envoyé un dossier de demande d'attribution d'une subvention de projet pour sa participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation.
Le budget total estimé de la manifestation s'élève à 1 926,75 €. Le montant demandé de la subvention s'élève à 1 000 €.
Lors de la commission Jeunesse du 26 mai 2025, Christine aurait pu en parler peut-être, il a été proposé d'attribuer une subvention de projet de 963 € à la Maison des Lycéens, soit 50 % du budget du projet, puisque conformément au règlement de nos subventions exceptionnelles, la participation ne peut pas aller au-delà de 50 %. Sachant que le court-métrage en question a été sélectionné au niveau régional et au niveau national, donc nous attendons le retour du national. Des remarques ?
M. Fédou : Oui, nous avons eu ce débat en commission Finances. Il est vrai que nous respectons le règlement, certes, 50 % des dépenses engagées ; mais nous aurions pu peut-être faire une exception et un geste, arrondir aux 1 000 € qu'ils avaient demandés.
Mme la Maire : Cela ne va pas changer grand-chose, mais ça ne me pose pas de problème ...
M. Fédou : ...C'est symbolique, ils ont demandé 1 000 € ...
Mme la Maire : ... Et puis, par rapport à la démarche et par rapport à l'engagement de ces enfants-là, les valeurs que cela représente, etc., cela mérite ... moi, je suis d'accord.
M. Mailhé : C'est ce que je voulais dire, ces valeurs, surtout quand nous voyons la situation politique actuelle en France, je pense que ça, il faut le promouvoir, il faut le faire valoir au niveau des jeunes. Alors, avec Franck, nous nous étions mis d'accord. J'allais proposer deux votes sur ce point. Le premier, c'est que nous votions pour une fois, exceptionnellement, de dépasser les 50 % du règlement. Ça, c'est le premier vote. Au moins, nous serons carrés. Si nous sommes tous d'accord, nous le faisons. Et le deuxième, c'est de voter les 1 000 €. Et je vous dis, si vous ne le votez pas, je ferai le chèque, parce que pour 32 €, franchement, je peux leur faire le chèque.
Mme la Maire : Vous n'avez pas besoin de rajouter cela. Bon, nous sommes d'accord sur les 1 000 € ...
M. Mailhé : ...Donc, voilà les deux votes. Il faut faire les deux votes, je pense, parce que nous allons au-delà d'un règlement que nous avons voté tous ensemble et ensuite voter les 1 000 €.
Mme la Maire : Est-ce qu'il est nécessaire ...
M. Séverac : ... Je ne sais pas si les deux votes sont nécessaires, parce que si nous votons 1 000 €, cela veut dire que nous avons dérogé.
Mme la Maire : Non, nous votons les 1 000 €.
M. Séverac : Après, le lycée aurait pu nous présenter un budget à 2 000 €. Parce que les 1 926 €, ce sont toujours des projets prévisionnels. En tout cas, cela ne me dérange pas que nous votions 1 000 €.
M. Louzon, Conseiller délégué : C'est ce que nous avons dit en commission, qu'il aurait pu présenter un budget à 2 000 €, comme ça.
Mme la Maire : Autre chose par rapport à ce film-là : j'ai proposé aux jeunes et au Proviseur du lycée de mettre à leur disposition, s'ils le souhaitaient, la salle de cinéma, de façon à ce qu'il puisse y avoir une diffusion publique de ce film-là, annoncée par la commune. Parce qu'encore une fois, c'est un joli travail avec un beau résultat qui mérite d'être partagé et vu par le plus grand nombre.
Donc, je mets aux voix le fait ...
M. Bonnet : ... Pardon ...
Mme la Maire : Oui, M. Bonnet ?
M. Bonnet : Nous n'avons pas le temps d'intervenir, ça enchaîne, c'est un cours ...

Mme la Maire : ... Pardon, excusez-moi. Allez-y.
M. Bonnet : Du coup, je ne sais plus, parce que là, ça va à une vitesse extraordinaire. Ce n'est pas grave. Tant pis.
Mme la Maire : Vous n'avez plus rien à dire ?
M. Bonnet : Si, j'avais quelque chose à dire, mais je ne sais plus.
Mme la Maire : M. Rivier ?
M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : Il y avait un autre point par rapport au règlement, c'est que s'ils avaient fait la demande de dossier comme c'est dans le règlement, trois mois avant, ils auraient demandé 2 000 €, ils auraient eu leurs 1 000 €. Donc, peut-être leur dire, pour l'année prochaine, de faire comme ça.
Mme la Maire : D'accord. Cela dit, ce sont des lycéens, la Maison des Lycéens. Déjà que nous avons du mal à le faire comprendre à nos associations.
M. Bonnet : Cela m'est revenu. Est-ce qu'ils avaient effectivement le règlement en main ? Est-ce qu'ils savaient exactement que la subvention était limitée à 50 % ? Est-ce que toutes les personnes qui posent des demandes de subvention de projet ont bien les éléments en main ?
Mme la Maire : Je ne peux pas vous répondre. Je ne sais pas. Normalement, c'est une réponse qui est faite par le service Comptabilité, puisque c'est lui qui reçoit ces dossiers. Donc, je suppose que l'explication doit leur être donnée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 1 000 € à la Maison des Lycéens du lycée Clémence Royer.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 – PRÊT DE SALLES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026 *(délibération n° 2025-069)*

Mme Voisin, Adjointe déléguée aux Élections : il vous est proposé de fixer les modalités de prêt des salles pendant la durée préélectorale et électorale des élections en 2026, pour tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier, à savoir :

- le demandeur devra remplir le e-formulaire sur le site de la Mairie :
 - si la réunion est interne, il faut remplir le formulaire : "demande de mise à disposition temporaire de salle"
 - si la réunion est ouverte au public : "déclaration d'une manifestation ouverte au public"
- le demandeur devra respecter les consignes de sécurité, règlements d'utilisation et modalités de réservation
- le demandeur devra s'acquitter du dépôt de garantie pour la salle du Trépadé (si utilisation du son et/ou lumière)
- l'occupation des salles sera à titre gracieux et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale pour les salles listées dans les délibérations des 9 mars 2023 et 22 août 2024, exceptée la salle de Gymnastique du Trépadé (il n'est pas prévu de faire des réunions dans cette salle).

Les délibérations de 2023 et 2024 et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Des remarques ou des questions ?
M. Mailhé : J'avais une question importante. Il va falloir que je regarde le règlement du suivi des comptes de campagne. Jusqu'à présent, pour la salle du Trépadé, quand nous la réservions, nous donnions un chèque de caution qui n'était pas encaissé. De mémoire, nous avons voté sur ce mandat que les cautions seraient encaissées systématiquement. Vis-à-vis des comptes de campagne, je ne suis pas sûr que ce soit faisable.
Mme la Maire : D'accord, mais nous allons rajouter cela dans la délibération.
M. Mailhé : Donc je pense que dans ce cas-là, je ne sais pas si vous y avez pensé ou pas, mais c'est le premier truc qui m'a fait penser, c'est que vis-à-vis des comptes de campagne, je sais que nous ne pouvons pas avoir un débours et un retour comme ça. Et il ne faudrait pas que, je ne sais pas combien il y aura d'équipes, moi je ne sais pas, franchement, je ne sais même pas si j'y serais, mais il ne faudrait pas qu'il y ait des équipes qui aient un refus de remboursement des comptes de campagne à cause de l'encaissement d'un chèque.
Mme la Maire : Oui.
Mme Voisin : Il faut le rajouter à la délibération.
Mme la Maire : Oui, nous allons le rajouter dans la délibération et nous allons le voter avec le dépôt de garantie, le chèque ne sera pas encaissé. M. Bonnet, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Bonnet : Oui. En termes de services de sécurité pour la salle du Trépadé, il est obligatoire pour toute réunion publique ?
Mme la Maire : Non. Nous sommes en Vigipirate, donc il y a un contrôle des sacs, etc. Mais par contre, les SSIAP, pour une réunion, ne sont pas obligatoires. Les SSIAP ne sont obligatoires que s'il y a un spectacle, mais je suppose que là nous ne sommes pas dans ce registre-là. Donc, il y aura la nécessité de contrôler les sacs à l'entrée, Vigipirate.
M. Bonnet : D'accord, parfait, merci.
Mme la Maire : Il n'y a pas autre chose, Mme M. ? Non, c'est bon.
M. Rivier : Une petite question. Thierry, par rapport au tiers-lieu, pour les petits chèques, je sais que nous avons fait quelque chose pour ne pas les encaisser. Donc, nous pouvons le faire, ça ? Je crois qu'il y a une Loi là-dessus, non ?
La Directrice Générale des Services : En tout cas, nous allons le regarder et nous adapterons la délibération en conséquence.
M. Rivier : Nous l'avions enlevé pour les petits chèques, pour un jour ou deux, pour la location ...
M. Louzon ... Oui ...
Mme la Maire : ... Là, nous ne sommes pas sur un petit chèque sur la salle du Trépadé.
Donc, je vous propose de voter la délibération en rajoutant, effectivement, que les chèques ne seront pas encaissés. Est-ce que cela vous convient ?
M. Mailhé, hors micro : Je pense que, que ce soit pour vous, pour nous ...
Mme la Maire : ... Oui, nous sommes d'accord. Cela ne pose pas de problème, nous sommes d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de prêt des salles municipales pour la période des élections de 2026, selon les conditions énoncées.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Séverac, 1er Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les 3, 4 points à venir ont été soumis à la commission du Personnel Communal du 2 juin 2025 et au CST du 27 juin 2025.
Le projet de délibération et l'avis du CST, pour chacun des dossiers, étaient annexés à la convocation.

10 - CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS DANS LE CADRE DU CLAS *(délibération n° 2025-070)*

M. Séverac : dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), il est nécessaire de créer, sous forme de postes vacataires, pour une durée de 9 mois (d'octobre 2025 à fin juin 2026) les postes suivants :

- 3 postes d'agents contractuels à hauteur de 228 heures pour les écoles élémentaires

Le détail des heures se présente comme suit :

- Obligation départementale de couvrir une période de 27 semaines, soit 189 heures
- Actions parentalité pour 15 heures
- Temps de préparation pour 23 heures
- Comité de Pilotage d'1 heure

C'est un dispositif maintenant qui est récurrent chaque année, et la proposition de créer les 3 postes correspond au fonctionnement de ce service, tel que le service Jeunesse qui suit ce dossier nous le demande.
Aucune observation n'a été émise par la commission Personnel et aucune observation lors du CST non plus.
Mme la Maire : Donc c'est habituel.
Qui est contre ? ... M. Bonnet, pardon. Allez-y.
M. Bonnet : Oui, excusez-moi, mais là nous n'avons pas retrouvé nos petits dans cette affaire. Nous voulions savoir au niveau du nombre d'heures travaillées par ces agents. Nous avons bien compris, c'est 189 heures sur 27 semaines. Ce qui correspond à quoi alors par semaine ? Par jour ?
Mme la Maire : Ce n'est pas tous les jours, le CLAS. Si Christine Lacoste était là, elle pourrait vous le dire, mais ...
M. Séverac : ... Le CLAS est un dispositif d'accompagnement à la scolarité, c'est-à-dire qu'il reçoit des petits groupes d'enfants qui sont signalés, notamment par les écoles, comme étant en difficultés, et auxquels des animateurs du CLAS proposent des activités autres que directement scolaires, mais qui aident à l'intégration scolaire. Et donc cela dépend des groupes, cela peut être une ou plusieurs fois par semaine, un petit groupe avec les enfants et des activités qu'ils mènent au long cours. C'est pour cela aussi que ce n'est pas sur 12 mois

dans l'année, c'est plus resserré parce qu'il faut le temps d'inscrire ou de sélectionner les enfants qui vont en bénéficier et donc cela va de, nous avons dit de novembre à juin, c'est ça ?
Mme la Maire : Donc les enfants en question ne sont pas les mêmes enfants qui sont pris tous les jours dans les groupes sur l'école concernée.
M. Fédou : Juste pour rebondir, est-ce que nous savons aujourd'hui si le dispositif Respire de l'Éducation Nationale est maintenu ou pas ?
Mme la Maire : Apparemment, Christine Lacoste pourra vous en parler, lors du dernier Conseil d'Administration du collège, il a été confirmé qu'il ne serait pas reconduit.
M. Fédou : Et par exemple, ces enfants-là, ...
M. Séverac : ... Il n'y a aucun lien entre le CLAS ...
M. Fédou ... est-ce qu'ils pourraient rentrer dans ce dispositif ?
Mme la Maire : ... Cela n'a rien à voir. Pour le CLAS, nous parlons d'enfants d'élémentaire. Là, vous êtes en train de parler du collège. Et si le dispositif en question Respire n'est pas reconduit, ce n'est pas du fait de la commune de Fonsorbes, c'est l'Éducation Nationale qui a décidé de ne pas donner suite parce que les personnels ne sont pas suffisamment disponibles pour accompagner ces enfants-là. Ce qui est tout à fait regrettable, parce que cela fonctionnait bien entre les seniors de la Mosaïque des Partages et les jeunes concernés par ce dispositif, il se passait des choses intéressantes. Mais nous ne pouvons pas décider à la place de l'Éducation Nationale.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes contractuels ci-dessus décrits dans le cadre du CLAS.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - CRÉATION DE POSTES PERMANENTS *(délibération n° 2025-071)*

M. Séverac : nous vous proposons de créer les postes permanents suivants :

<u>Pour les Services Techniques</u>
Afin de renforcer les Services Techniques, et plus particulièrement le service Bâtiments et Festivités, il est proposé de créer un poste de Chef d'équipe à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

<u>De plus</u> :

Dans le cadre de la mutation d'un agent à temps complet à compter du 1er septembre, il est proposé de créer un poste d'agent de maintenance polyvalent à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Dans le cadre de la mutation d'un agent du service Espaces Verts et Propreté Urbaine, au 1er août 2025, il s'agit d'une mutation externe, il est proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Pour le service Entretien
Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent à temps non complet à compter du mois d'octobre, il est proposé la création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps complet, puisque le service de conduite de la navette sera rajouté à ce poste.
Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Service Police Municipale
Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, au 31 décembre 2025, à compter du mois de décembre il est proposé la création d'un poste de Policier Municipal à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Gardien-brigadier
- Brigadier-chef principal

Service VRD
Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, en octobre 2026, il est proposé la création d'un poste de Responsable de service à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Technicien principal 1ère classe
- Ingénieur

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Service accueil/population
Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent à compter du 1er janvier 2026, il est proposé la création d'un poste d'assistante administrative à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Service finances et comptabilité
Dans le cadre de la fin d'une demande de détachement anticipée d'un agent, au 30 septembre 2025, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire finances à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe
- Rédacteur

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste

Aussi, il vous est proposé de créer l'ensemble de ces postes permanents.
Lors de la commission du Personnel Communal, l'observation suivante a été émise :

- Il y a une apprentie au service VRD à l'heure actuelle : la formation de cette apprentie est très différente de celle dispensée pour l'apprenti du service Informatique, dont nous allons reparler, et à ce jour il n'est pas possible de faire une évaluation suffisante pour envisager qu'elle puisse occuper ce poste.

Mme la Maire : Le poste de remplacement de la responsable, c'est ça ?
M. Séverac : Oui, le poste de remplacement de la responsable.
Il y avait aussi une question sur le diplôme préparé : il s'agit d'un master en projet BTP.
Lors du CST, la plupart de ces postes n'ont pas appelé d'objection, sauf le poste de Chef d'équipe du service Bâtiments aux Services Techniques, pour lequel les Représentants du Personnel ont voté contre.
Voilà, je vous ai tout dit sur ces créations de postes. Pour la plupart, ce sont effectivement des remplacements d'agents qui partent à la retraite ou qui quittent la collectivité pour mobilité. La nécessité de créer chaque fois plusieurs postes pour un même emploi visé par un remplacement, c'est pour ouvrir les possibilités de recrutement parce qu'aujourd'hui l'agent qui est sur le poste occupe un grade bien particulier.

Et donc, pour pouvoir ouvrir le recrutement, nous sommes obligés de créer les autres. La plupart, ce sont donc des remplacements. La création nouvelle, c'est le Chef d'équipe.

Mme Marnac : Juste une question. Vous avez dit qu'au CST, parce qu'en fait nous n'avons pas été présents au CST vu qu'il a été reporté, nous n'avons pas réussi à nous rendre disponibles, que les représentants syndicaux ont voté contre la création du poste aux Services Techniques, au service Bâtiments et Festivités. Pouvons-nous savoir pourquoi ? Ils ont expliqué la raison ?

M. Canillo : Je vais répondre. Justement, j'ai réagi un petit peu comme toi quand ils ont voté contre. Je voulais savoir ce qu'il en était, pourquoi avoir voté contre, et il n'y a pas eu de retour. J'ai expliqué quand même ce qu'était un Chef d'équipe, parce que souvent, nous avons l'intitulé Chef qui peut perturber en disant "encore un autre qui va nous surveiller", et ainsi de suite. Ce n'est pas le cas. Je peux le dire, c'est plus un facilitateur qu'un Chef d'équipe. C'est pour assister, aider et répondre aux besoins beaucoup plus rapidement que quand nous sommes pris au quotidien par les travaux du terrain. Donc voilà. Et puis, personne n'a répondu.

M. Séverac : L'explication a été donnée, mais ce qui me gêne un petit peu dans l'affaire, c'est de répondre à leur place alors qu'ils sont assez grands pour le faire. Mais ce que nous avons compris, c'est qu'ils préféreraient avoir une création d'un agent de base que celui d'un Chef d'équipe.

Mme Marnac : La création d'un quoi, pardon ?

M. Séverac : D'un agent polyvalent.

Mme Marnac : Opérationnel plutôt qu'un Chef.

M. Séverac : Voilà. Sauf que le Chef d'équipe, il sera aussi opérationnel puisqu'il est aussi sur le terrain comme celui des espaces verts, et avec un rôle d'entraînement de son équipe pour fonctionner mieux.

Mme Marnac : Et moi, j'ai une autre question. Pour ce Chef d'équipe en question, vous ouvrez un poste d'Adjoint technique ? C'est quand même le grade le plus bas de la catégorie C pour être ... Je ne l'ai pas dit. D'habitude, j'aurais dit "C moins", mais là, je ne l'ai pas dit. Oui, je ne l'ai pas dit. Non, mais très sérieusement.

M. Séverac : Nous ouvrons un panel de l'Adjoint technique qui est effectivement le plus bas jusqu'à l'agent de Maîtrise principal.

Mme Marnac : Oui, mais pour être Chef d'équipe, il faut quand même un minimum ...

M. Séverac : ... Il vaut mieux avoir de la maîtrise, oui ...

Mme Marnac : ... Un minimum d'expérience. Donc, Adjoint technique, ce sont en général les agents qui n'ont aucune expérience. C'est assez particulier d'ouvrir un poste de Chef sur un tel grade. Parce qu'en plus, cela voudrait dire que si nous recrutions quelqu'un au grade d'Adjoint technique pour être Chef d'équipe, il sera moins gradé que les agents qu'il encadre. C'est quand même très particulier comme décision.

Mme la Maire : Vous avez raison, Mme Marnac. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Donc ...

M. Mailhé s'exprime hors micro.

M. Séverac : Enlever "Adjoint technique".

Mme la Maire : Oui, nous allons enlever ...

M. Mailhé : ... Deux solutions. Ou nous enlevons Adjoint technique, parce que non seulement Sandrine a raison, mais imaginez-vous dans une équipe où vous êtes au même grade, puis il y en a un à qui nous disons "c'est toi le Chef". Cela va être compliqué pour les autres et là, nous allons nous mettre le feu.

Est-ce que c'est relatif au nouvel organigramme que nous avions voté de mettre un Chef ?

M. Séverac : Oui. Ainsi qu'au budget que nous avons voté.

M. Mailhé : Ou alors, il y a l'autre solution, si vous voulez, celle de ne plus mettre Responsable ou Chef d'équipe. Je ne sais pas, mettre Coordinateur. Voilà. Ou vous changez l'intitulé du poste ...

Mme la Maire : ... Ce nom-là, il n'existe pas dans notre organigramme ...

M. Mailhé : ... Oui, en plus, il n'est plus dans le ...

Mme la Maire : ... Donc nous n'allons pas créer une nouvelle appellation ...

M. Mailhé : ... Ou nous changeons l'intitulé du poste et nous le créons. Ou alors, nous enlevons "Adjoint technique" ...

Mme la Maire : ... Nous enlevons Adjoint technique, nous sommes d'accord ...

M. Séverac : ... Nous enlevons "Adjoint technique", c'est plus simple, mais nous n'allons pas réinventer de la poésie dans les nominations des postes. Nous travaillons au contraire à clarifier le référentiel des postes et la hiérarchie qui le sous-tend.

Mme Marnac : Pardon, j'ai une autre question. À propos du détachement, de la reprise anticipée de l'agent qui revient de détachement, donc c'était un détachement de longue durée qui a été remplacé par une personne ?

Mme la Maire : Non. C'était un agent détaché qui est venu à la Mairie de Fonsorbes.

M. Séverac : Un agent de la fonction publique hospitalière ...

Mme Marnac : ... Je n'avais pas compris ...
M. Séverac : ... Qui a été détaché à Fonsorbes sur le service Finances et qui souhaite réintégrer la fonction publique hospitalière pour des raisons personnelles.
Mme Marnac : Ah oui, en fait, il s'en va. Je n'avais pas compris.
M. Séverac : Il s'en va et il faut que nous le remplacions.
Mme Marnac : D'accord.
M. Bonnet : Effectivement, nous voulions repréciser que nous ne sommes sur aucune création de postes. Ce ne sont que des remplacements aujourd'hui. Je n'ai pas très bien compris l'explication que m'a donnée M. Séverac, si pour le mot "création" nous ne pouvions pas mettre autre chose. Parce que nous faisons une ouverture de postes, mais nous ne créons pas de postes. Il faut bien montrer aux Fonsorbais que nous ne créons aucun poste. Les gens s'en vont à la retraite ou sont mutés et sont remplacés. Ce qui, d'ailleurs, nous permet de dire aussi que nous trouvons qu'il y a quand même une bonne série de personnes qui, a priori, quittent la collectivité. Ce qui n'a pas été trop le cas jusqu'à présent.
Mme la Maire : Vous savez pourquoi ils partent, M. Bonnet ?
M. Bonnet : Non.
Mme la Maire : Moi, je vais vous le dire. Il y en a un qui habite Toulouse et il a eu une opportunité d'embauche sur Toulouse, donc cela lui facilite grandement la vie. Et un autre qui va habiter dans un département limitrophe, qui déménage, et qui a trouvé un poste sur le département en question. Donc, ce n'est pas en lien avec ce que vous vous imaginez peut-être.
M. Bonnet : Je n'imagine rien. Nous ne faisons pas partie du CST. Nous n'avons pas toutes les informations. Nous relevons juste un point. Ce n'est pas plus. Ne cherchez pas de complications.
M. Séverac : Dans la liste des postes que j'ai cités, nous appelons cela "création de postes", parce que c'est le terme consacré. Chaque fois que nous créons un poste au tableau des emplois, nous le fermons quand le recrutement a eu lieu. Les créations nettes, il y en a une. C'est le Chef d'équipe. C'est une création d'un poste nouveau qui n'existait pas, qui a été voté au budget 2025. Vous n'avez pas voté, mais bon. Ça y est dedans, c'est écrit. Il y a une augmentation d'horaire sur le service entretien, puisque l'agent qui part à la retraite était à temps non complet, et que là c'est un poste à temps complet. Les autres, effectivement, ce sont des renouvellements de postes d'agents qui partent. J'attire votre attention sur le fait que d'autres municipalités, dans les temps qui courent, je ne vais pas aller chercher bien loin, allez voir du côté de Toulouse, ne remplacent pas tous les agents qui partent à la retraite. Ici, ce n'est pas le cas. Nous les remplaçons.
M. Bonnet : Effectivement.
Juste revenir sur le premier point, pour les Services Techniques. Nous nous posions la question de quelles étaient exactement les missions. Vous l'avez évoqué partiellement, mais aujourd'hui, ces agents, ils travaillent sous la coupe de qui exactement ?
M. Séverac : Ces agents sont sous la responsabilité du Responsable du service Bâtiments et Festivités.
M. Bonnet : Il y a un Responsable ; nous allons avoir, un Responsable, un Chef d'équipe, et l'équipe, c'est ça ?
M. Séverac : Oui.
M. Bonnet : Nous faisons tout en vertical ? Ce n'est pas un Responsable ...
M. Séverac : ... Nous faisons le pendant de l'organisation des espaces verts et propreté urbaine.

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 19 h 30

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33

M. Bonnet : Pardon ? Nous faisons ?
M. Séverac : Nous faisons le pendant en termes d'organigramme ...
M. Bonnet : ... Est-ce que c'est la bonne solution de faire ...
M. Séverac : ... pour les espaces verts et propreté urbaine, cela correspond à la demande du pôle et du service.
M. Bonnet : Du coup, les missions de cet agent, par rapport au Responsable du service Bâtiments, comment ça va se différencier ?
M. Séverac : M. Canillo vous l'a expliqué ?
M. Canillo, hors micro : Oui.
M. Bonnet : C'est bon ... C'est bon.
Mme la Maire : Il sera plus sur le terrain que ce que peut l'être aujourd'hui le Responsable du service concerné, qui se verra libéré du temps pour travailler des dossiers de façon, sans aucun doute, plus approfondie, des demandes de devis, des suivis, etc. C'est nécessaire.

Nous allons le mettre aux voix. Vous souhaitez que nous votions point par point ?
M. Bonnet : Nous pouvons continuer. Je parlais juste du premier point. Il y a plusieurs points à voter. Dans tous les cas où vous ne voulez remplacer personne, nous n'avons pas le grade actuel de la personne. Nous ne savons pas sur quel grade il travaille, quel grade il a actuellement, sachant pour tous les postes. Maintenant, c'est un polyvalent. Nous aimerions savoir si nous pouvions avoir ces informations-là.
Mme la Maire : Nous vous les donnerons.
M. Séverac : Ceux qui partent à la retraite, généralement, sont sur le poste le plus élevé. Mais, comme je ne veux pas dire de bêtises, nous vous le ferons passer systématiquement. Au service VRD, je sais qu'elle est ingénieure. Au service de la Police Municipale, il est Brigadier-Chef principal. C'est souvent cela. Mais nous vous ferons passer le poste actuel de celui qui part.
M. Bonnet : Aujourd'hui, donc, nous avons aussi le service Entretien. Nous avons un agent à temps non complet. C'est-à-dire, il travaille à combien d'heures actuellement ? Celui qui va être remplacé ?
M. Séverac : Il est à 28 heures.
M. Bonnet : 28 heures. En plus, après, ce sera 7 heures en détachement pour la navette. C'est ça ?
M. Séverac : Il va être employé à temps complet. 7 heures pour la navette. Après, ils vont s'organiser avec le service.
M. Bonnet : Je ne sais pas, comme c'était dans le libellé. Il y a un agent à temps non complet, qui après passait à temps complet, car la conduite de la navette est rajoutée. Donc c'est bien ça ?
M. Séverac acquiesce.
M. Bonnet : Nous avons bien compris. D'accord.
Après, au niveau du service VRD, nous nous posions la question pourquoi reprendre un ingénieur sur ce poste où il n'y a pas d'encadrement particulier et où, derrière, cet agent travaille en très grande partie avec le Muretain Agglo qui a derrière un bureau d'études et une armada de techniciens et d'ingénieurs. Est-ce que c'est vraiment nécessaire d'avoir un ingénieur sur ce type de poste ? Qu'attendez-vous d'un ingénieur de plus qu'un technicien ? Voilà la question que nous voulions voir avec vous.
M. Séverac : Nous ouvrons les deux possibilités. Que ce soit un Technicien principal ou un ingénieur. Il est vrai que sur ce service VRD, nous travaillons beaucoup avec le Muretain Agglo. Mais justement, l'intérêt d'avoir dans nos murs et dans nos personnels quelqu'un de qualifié pour suivre ces questions qui sont assez techniques et complexes, elles permettent aussi de discuter d'égal à égal avec le Muretain Agglo et de rendre un avis pertinent sur les propositions que peuvent nous faire le Muretain Agglo, qui ne sont pas toujours les plus censées. C'est important de suivre.
Mme la Maire : Au-delà de cela, c'est aussi le travail avec le SDEHG, le travail avec RÉSEAU 31, le travail avec le SIECT. Il y a tous ces syndicats, donc c'est important d'avoir quelqu'un qui soit en capacité de suivre les dossiers et les chantiers avec la compétence nécessaire. Il n'est pas dit que ce soit un ingénieur qui soit embauché. De toute façon, tout cela se fera sans aucun doute après mars 2026 pour ce qui concerne ce poste-là.
M. Bonnet : Oui, vous ouvrez le poste en tant qu'ingénieur. Je voudrais quand même préciser que ce n'est pas parce que la personne est ingénieure qu'elle a plus de compétences peut-être qu'un technicien en fin de carrière, un technicien principal première classe.
M. Séverac : C'est pour cela que nous ouvrons les deux.
M. Bonnet : Oui. Mais selon les propos que vous avez tenus, un ingénieur apporterait plus à la collectivité qu'un technicien. Je préfère préciser quand même ...
M. Séverac : ... Non, je n'ai pas dit cela non plus ...
M. Bonnet : ... Qu'il n'y a pas que des techniciens de mauvaise qualité, en principal première classe.
M. Séverac : Nous n'avons pas dit cela.
M. Bonnet : Vous insistez lourdement sur l'ingénieur qui peut apporter plus, plus, plus. Non. Je ne suis pas d'accord. Vous pouvez avoir un ingénieur qui est très jeune, qui n'a aucune expérience en termes de travaux et en termes de fonctionnement des collectivités territoriales. Donc, un technicien principal ...
M. Séverac : ... C'est vrai aussi. C'est pour cela que nous ouvrons les deux.
M. Bonnet : D'accord.
Mme Marnac : J'avais juste une question, justement à propos de ce poste-là. Comme sur tous, vous proposez l'ouverture à des contractuels, très bien. Sauf que Technicien principal première classe, pour des extérieurs, ça ne veut rien dire. Du coup, ça veut dire Technicien supérieur. Maintenant, c'est quoi le niveau d'études que vous demandez ? Bac +2 ou Bac +3 ? Parce que maintenant, c'est Bac +3, le niveau Technicien supérieur.
M. Séverac : Plutôt.
Mme la Maire : Nous n'en sommes pas à rédiger la fiche de poste.
Mme Marnac : Non, mais d'accord ...

Mme la Maire : ... Mais cela méritera effectivement d'être bien travaillé de façon à ce que cela colle au mieux avec les besoins de la collectivité. Et donc, à partir de là, si c'est un contractuel qui postule, les personnes en charge des Ressources Humaines verront si cela correspond à ce qui est attendu. Effectivement, il n'aura pas ce grade-là. Mais par contre, il arrivera avec son diplôme, avec ses compétences, avec son CV, etc. C'est comme cela que ce sera jugé ...
Mme Marnac : ... Oui, d'accord. C'était juste parce qu'une candidature, quand c'est en territorial, c'est simple. Technicien principal première classe, quand nous sommes fonctionnaires, ça veut dire quelque chose. Quand nous sommes dans le privé, cela ne veut rien dire.
Mme la Maire : Je suis d'accord, mais c'est pour cela ...
Mme Marnac : ... Ingénieur, c'est la même chose.
M. Séverac : C'est vrai pour tous les postes.
Mme la Maire : Ce sera précisé au moment du lancement de l'appel à recrutement.
M. Bonnet : Pardon, une dernière question que j'avais oubliée sur le Chef d'équipe. Si un agent postule et qu'il est retenu, il sera remplacé à son poste ?
Mme la Maire : Oui.
M. Bonnet : Est-ce que vous envisagez cette possibilité que tous les agents peuvent postuler ?
Mme la Maire : Oui, bien sûr.
M. Bonnet : D'accord.
M. Séverac : Oui. D'ailleurs, Cela avait été envisagé pour les espaces verts de la même manière.
M. Bonnet : D'accord.
M. Séverac : Puis après, il a renoncé.
Mme la Maire : Donc, je mets aux voix l'ensemble des points ? Ou vous voulez que nous votions l'un après l'autre ?
M. Bonnet : Nous allons nous nous abstenir pour le premier point.
Mme la Maire : D'accord. Donc, pour les Services Techniques, trois abstentions. Et pour tous les autres, c'est à l'unanimité ?
M. Bonnet : Non, excusez-moi, un autre, le service VRD aussi.
Mme la Maire : Pour le service VRD vous vous abstenez aussi ? ... D'accord. Trois :

Pour les Services Techniques - Bâtiments et Festivités : 1 poste de Chef d'équipe + 1 poste d'Agent de maintenance polyvalent :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Espaces Verts et Propreté Urbaine : 1 poste d'Agent d'entretien :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Entretien : 1 poste d'Agent d'entretien polyvalent :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Police Municipale : 1 poste de Policier Municipal :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service VRD : 1 poste de Responsable de service :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Accueil/Population : 1 poste d'Assistante Administrative :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Finances et Comptabilité : 1 poste de Gestionnaire finances :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

12 – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE *(délibération n° 2025-072)*

M. Séverac : je vous rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous conditions, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.
Pour rappel, ce dispositif présente un intérêt, tant pour les personnes accueillies, que pour les services accueillants, compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.
Aussi, il vous est proposé de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure, dès la rentrée scolaire 2025, un contrat d'apprentissage pour le service Informatique, à savoir :

Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Technicien	Bachelor Administrateur système et réseaux	1 an

Lors de la commission du Personnel Communal, la question a été évoquée, je vais y revenir ; sur le CST, il n'y a pas eu d'observation qui ait été émise.

Sortie de Mme GOSSELIN Corinne

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32

En fait, nous avons depuis deux ans un apprenti au service Informatique, qui s'est formé sur un diplôme de niveau Bac + 2, et qui donne satisfaction à tout le monde. Il a, un peu tardivement, demandé à ce que nous puissions le garder une troisième année pour faire cette préparation du Bachelor Administrateur système et réseaux. Donc, nous en avons discuté ensemble en commission du Personnel, et il nous semblait intéressant que nous puissions lui offrir cette possibilité. Ce sera à la charge de la commune. Quand il aura fini sa formation, nous relancerons l'an prochain le recrutement d'un apprenti sur deux ans comme cela avait été le cas pour lui à l'origine de son contrat.
M. Bonnet : Ce sera à la charge de la commune ; en termes de coût, vous avez une évaluation de ce coût ?
M. Séverac : C'est de l'ordre de 11 000 ou 12 000 €.
M. Bonnet : C'est dû au fait des aides… nous avons des aides dessus ?

M. Séverac : À cause du fait que nous n'aurons pas la subvention et l'aide que nous avions les deux premières années.
Mme la Maire : Ce qui est sûr, c'est qu'il fait l'unanimité de l'ensemble des services par les compétences qui sont les siennes et sa façon d'être également. Nous pouvons nous appuyer sur lui, indéniablement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de recourir au Contrat d'Apprentissage pour le service Informatique.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - MISE A JOUR DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RIFSEEP *(délibération n° 2025-073)*

M. Séverac : "Mise à jour traditionnelle" maintenant, parce qu'il est rare en Conseil Municipal que nous ne modifions pas cette délibération, mais nous nous plions aux injonctions et aux demandes de la Préfecture dans cette opération.
Dans le cadre de modifications de l'organigramme, il conviendrait de mettre à jour l'article 2 de la délibération adoptée le 4 juillet 2024, à savoir :

- Intégration du Chef d'équipe au service Bâtiments et Festivités
- Réorganisation du service VRD dans le Pôle "Aménagement du Territoire"
- Ajout du placier du marché comme contractuel
- Suppression des référents Policiers Municipaux, à la demande du Responsable, pour favoriser un fonctionnement plus collectif et responsabiliser chacun.

Cette mise à jour correspond également aux modifications du référentiel de poste, à savoir :

- Pôle Éducatif et Social : le poste de "Gestionnaire du Domaine Locatif" est devenu "Gestionnaire de l'Action Sociale et du Domaine Locatif" afin de mieux refléter les missions réelles

ainsi qu'à un oubli lors des modifications suite à une évolution de carrière dans la modification précédente.
Ledit article était détaillé dans la Note de Synthèse ; les autres articles restent inchangés.
Aussi, il vous est proposé d'approuver la modification de l'article 2 de la délibération du 4 juillet 2024, et ce à compter du 7 juillet 2025.

Retour de Mme GOSSELIN Corinne

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33

Lors de la commission du Personnel, il a été demandé, dans le cadre de la mise à jour des organigrammes :

- Sur quoi les agents de la Police Municipale étaient référents ? : il s'agissait, pour les uns, des écoles, pour les autres, des arrêtés et d'autres missions.
- La notion de référent pouvant être assimilée à celle d'Adjoint, si cela convenait aux Agents de ne plus être référents : oui, cela leur convient. Il s'agissait plus de répartir des dossiers sur chaque référent que d'assumer un poste d'Adjoint.

De plus, dans le cadre de la mise à jour du référentiel de poste, il a été demandé :

- Si nous n'avions pas déjà un Chef d'équipe Bâtiments : nous avions créé un poste de Chef d'équipe Espaces Verts, mais pas Bâtiments, ce que nous venons de faire.

Lors du CST, aucune observation n'a été émise sur ce point.
M. Lorrain : Je me rappelle que sur une commission j'avais demandé si le fait de ne plus être Référent, ils avaient une prime de Référent, ils la perdaient ?
M. Séverac : Ils n'ont pas de prime de référent.
M. Lorrain : Ils touchaient un plus pour être Référents.
La Directrice Générale des Services : Il y a eu une modification du régime des primes.
M. Séverac : Nous avons modifié le régime des primes, eux ne touchent pas d'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise), ils touchent une ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement), complexe, avec deux parties, une partie fixe et une partie mobile. À ce moment-là, cela a été intégré et il n'y aura pas de changement à ce qu'ils touchaient jusqu'alors.
M. Lorrain : Nous sommes bien d'accord. Par contre, un agent de ce service était Responsable du service. Est-ce que lui a perdu quelque chose quand le nouveau Chef est arrivé ?
M. Séverac : Oui, il est redevenu agent du service.
M. Lorrain : Oui, mais le fait qu'il avait une prime pour gérer le groupe, est-ce qu'il l'a perdue ?

M. Séverac : Oui.
M. Lorrain : Ah ? Alors les uns ne la perdent pas un autre la perd.
M. Séverac : Parce que lui perd des fonctions. Ce n'est pas pareil.
M. Lorrain : Il n'était pas nommé à la fonction. Il faisait office.
M. Séverac : Non, non. Il ne faisait pas office. Il était Responsable du service. Là il ne l'est plus.
M. Bonnet : Une petite remarque sur ce point-là. Nous avons beaucoup de difficultés à comprendre ce que nous votons ce soir. Vous avez énoncé un certain nombre de changements, M. Séverac. Ces éléments-là, nous ne les avons pas pour nous exprimer ce soir sur le sujet. Il serait quand même souhaitable, quand vous présentez ce tableau systématiquement, que nous ayons toutes les billes pour pouvoir comprendre un peu mieux ce que vous faites. Alors nous ne comprenons pas. Nous ne savons pas sur quelle ligne et de quel emploi nous parlons. Donc, c'est assez gênant quand même, systématiquement, de ne pas avoir les éléments complets pour pouvoir nous prononcer. Cela vous étonne Mme la Maire ?
M. Séverac : Non, ce qui est étonnant c'est que je viens de vous dire les éléments qui changeaient.
M. Bonnet : Oui, mais vous me les annoncez ce soir. Vous nous envoyez des documents cinq jours à l'avance. Ce serait bien d'avoir quand même tous les éléments pour pouvoir nous prononcer sur des délibérations de ce Conseil Municipal. Nous sommes Élus et nous n'avons pas l'ensemble des éléments pour pouvoir nous prononcer.
M. Séverac : Mais ce n'est pas vrai. Vous avez l'ensemble de la délibération et des propositions ...
M. Bonnet : ... Oui, mais vous me donnez un tableau. Il faut que j'aille chercher l'ancien pour voir ce qui a changé. Je ne peux pas jouer à ce jeu-là. Je n'ai pas que cela à faire malheureusement. Je suis désolé, mais vous édictez en début de votre exposé tous les postes qui ont changé et tout ce qui amène ces changements-là. Pourquoi vous ne nous donnez pas ces éléments ? Pour que nous puissions nous prononcer clairement ...
M. Séverac : ... Ils étaient donnés à la commission du Personnel, ils étaient donnés au CST ...
M. Bonnet : ... Pardon ? Pardon ? ...
M. Séverac : ... D'habitude, je ne sais pas si c'est ...
M. Bonnet : ... Nous sommes au CST ?
M. Séverac : ... C'est marqué en jaune surligné, mais ...
M. Bonnet : Non, mais je ne sais pas. Vous donnez des éléments. Pourquoi vous ne les mettez pas en pièces jointes ? Pour que nous puissions comprendre. Après, vous vous étonnez que les Oppositions fassent des suppositions et interprètent certaines choses. Mais nous n'avons pas les éléments pour nous prononcer. J'en arrête là pour ma litanie. Nous ne participerons pas au vote sur ce point-là, n'ayant pas tous les éléments pour pouvoir nous prononcer clairement.
M. Séverac : Vous aviez l'ancien tableau, vous avez le nouveau.
M. Bonnet : Attendez. Vous croyez que je n'ai que cela à faire, à jouer aux mots croisés ? A jouer à ...
M. Séverac : ... Faites ce que vous voulez de votre temps. Ce n'est pas le problème.
M. Bonnet : Pardon ?
M. Séverac : Ne dites pas que vous n'avez pas les éléments ...
M. Bonnet : ... Non, je n'ai pas les éléments. Non ... Non ...
M. Séverac : ... Que vous n'avez pas le temps de les ...
M. Bonnet : ... Non, M. Séverac. Arrêtez, vous ne nous donnez pas les éléments pour pouvoir nous prononcer clairement sur des sujets du Conseil Municipal. Ce n'est pas normal ... Ce n'est pas normal.
M. Séverac : Je vous dis que je m'inscris en faux avec ce que vous dites parce que ce n'est pas vrai. Vous avez les éléments, et vous les avez dans le détail. Après, que vous ne vouliez pas comparer le tableau présent et le tableau précédent, c'est autre chose. Il y a eu une commission du Personnel où la question a pu être vue. Il y a eu un CST où les choses ont été vues ...
M. Bonnet : ... Est-ce que nous sommes sur toutes ces instances-là dont vous parlez ? ...
M. Séverac : ... Vous y êtes en commission du Personnel ...
M. Bonnet : ... Au CST, est-ce que nous y sommes ?
M. Séverac : Au CST, non.
M. Bonnet : Et est-ce que nous pouvons être présents à toutes les commissions ? Posez-vous des questions. Donc, donnez-nous les éléments.
Mme la Maire : C'est votre problème. Oui, M. Mailhé ou Mme Marnac, je crois.
M. Mailhé : Vous avez de la chance, nous allons faire des propositions ; ce soir, ça va être la deuxième.
Moi, au travail, c'est un peu assimilé à la fonction publique. Lorsque nous modifions un document avant validation, donc la validation c'est le Conseil Municipal pour ici, dans la marge, nous mettons un trait, ou nous grisons la cellule, et cela évite d'avoir à faire un rétroactif, à rechercher les Conseils Municipaux et à comparer. Cela évite du temps, et pour vous et pour nous. Donc, une proposition, sur tout simplement le fonctionnement du Conseil Municipal. Le prochain RIFSEEP que nous aurons à voter, si je comprends bien

le mois prochain, non, le mois de septembre, ce serait bien de bon aloi, de mettre un trait dans la marge ou de griser la cellule pour éviter ces débats-là qui nous ont fait perdre 10 minutes, et où je rejoins Christophe parce que nous avons eu cette même réflexion. Nous avons dit que nous n'allions pas reprendre les Conseils Municipaux à retrouver les changements de cellules du RIFSEEP. C'est un fonctionnement que nous retrouvons partout. J'espère que vous-même, en interne, vous l'avez.
Mme la Maire : C'est étonnant parce que vous siégez au Muretain Agglo. Quand il y a des modifications RIFSEEP, je ne vous ai jamais entendu là-dessus.
M. Mailhé : Désolé. Alors, regardez-le bien, elles y sont. Et nous n'en votons pas à tous les Conseils Municipaux. Le dernier, nous l'avons voté il y a six mois. Elles y étaient, il y avait les deux tableaux même.
Mme la Maire : C'est tellement groupé que, compte-tenu du nombre d'agents, personne ne rentre dans ce détail-là. Mais nous vous le ferons passer dorénavant ...
M. Séverac : ... Nous le mettrons en jaune ...
M. Mailhé : ... Non, un trait à la marge ...
M. Séverac : ... Ou dans la marge si tu veux ...
Mme la Maire : ... Nous ne pouvons que nous améliorer.
M. Mailhé s'exprime hors micro.
M. Séverac : Je prends le pari que M. Bonnet, en ayant ces éléments, lors de la prochaine modification du RIFSEEP, votera pour.
M. Bonnet : Vous êtes joueur. Vous préparez quelque chose, M. Séverac ? Vous voulez jouer ?
M. Séverac : Non, non ...
M. Bonnet : ... C'est quoi cette réflexion ? Elle vous apporte quoi ? Qu'est-ce qu'elle vous apporte ?
M. Séverac : ... Depuis que le RIFSEEP est mis en place, vous vous êtes abstenus, vous avez refusé de voter, vous avez voté contre.
M. Bonnet : Mais attendez, là je vous ai expliqué ce soir pourquoi nous ne voterons pas ...
M. Séverac : ... Donc nous allons travailler à ce que vous n'ayez pas cet argument-là ...
M. Bonnet : ... Vous êtes souriant, mais améliorez-vous un petit peu dans votre démocratie, dans la démocratie participative, s'il vous plaît ...
M. Séverac : ... Ne vous inquiétez pas.
Mme la Maire : Je ne crois pas que nous ayons de leçons à recevoir.
M. Bonnet : C'est ça. Mais si, si, il faut que vous appreniez un petit peu.
Mme la Maire : Je ne pense pas, Monsieur ...
M. Bonnet : ... Ce n'est pas parce que vous êtes au pouvoir depuis tant d'années que vous ne faites pas des erreurs. Accompagnez un petit peu les gens ...
Mme la Maire : Mais je peux reconnaître des erreurs, mais quant au fait d'être démocrate, je ne pense pas avoir de leçons à recevoir. Et surtout pas de vous.
M. Bonnet : Pas de moi, oui c'est ça.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 2 de la délibération du 3 avril 2025, tel que présenté ci-dessus, à compter du 7 juillet 2025

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 *(Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet)*

Mme la Maire : Nous allons revenir, puisque nous avons terminé les points liés aux Ressources Humaines, sur ce qui concerne les points de Christine Lacoste. Nous allons donc parler de la navette.

4 - CRÉATION D'UNE RÉGIE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE PERSONNES CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE NAVETTE MUNICIPALE *(délibération n° 2025-064)*

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "Solidarité et Prévention" : je vous rappelle que lors de la séance du 29 juin 2023, nous avions délibéré sur la mise en service au 18 septembre 2023 d'une navette municipale gratuite destinée aux administrés âgés de 65 ans et plus pour leurs déplacements intra-muros sous la forme d'un transport à la demande.
Cependant, le 16 février 2024, la commune a reçu un courrier de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) l'informant que la mise en place dudit service ne répondait pas à l'exigence règlementaire, à savoir être inscrit au registre des transporteurs routiers de personnes.
De fait, il a été demandé à la commune de se mettre en conformité.

En conséquence, le service a été suspendu le temps de régulariser le dossier administratif.
Pour être en conformité avec la demande de la DREAL, la commune a pour obligation de :

- Créer une régie de transports
- Nommer un Directeur de régie ainsi qu'un Responsable de régie
- Créer un budget annexe
- Créer un Conseil d'Exploitation
- Rédiger des statuts
- Remplir un dossier CERFA
- Nommer un chauffeur

Aussi, il vous est proposé :

- De créer la régie des transports routiers de personnes, chargée de l'exploitation du service de navette municipale
- De valider les statuts de cette régie des transports
- De demander l'inscription de la commune au registre des transporteurs publics routiers des personnes
- De fixer le nombre des membres du Conseil d'Exploitation à 3
- De désigner les membres du Conseil d'Exploitation comme suit :
 - 2 membres issus du Conseil Municipal :
 - Mme LACOSTE Christine (Adjointe déléguée aux Solidarités)
 - M. BAË Jean-Philippe (Adjoint délégué aux Transports)
 - 1 membre issu d'une association ayant un objet social :
 - Mme Marie-Françoise DURIER, Responsable d'équipe au sein du Secours Catholique

De plus, le Directeur de Régie sera le Directeur du Pôle Éducatif et Social, et la Responsable de régie sera la Régisseuse de recettes de la régie générale municipale de Fonsorbes.
Ce dossier a été soumis à la commission Finances du 25 juin 2025.
Les projets de statuts et de délibération étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission Finances, il a été demandé :

- Pourquoi le Conseil d'Exploitation n'a que 3 membres et pourquoi il n'est pas ouvert à l'ensemble des Oppositions ? : il a été répondu qu'en fait ce Conseil d'Exploitation est une obligation imposée par la DREAL, mais qui n'a pas le pouvoir décisionnaire sachant que cette navette sera gérée par le CCAS ; et que comme tous les dossiers gérés par le CCAS, tout est discuté en Commission Permanente, qui ne sera pas décisionnaire là non plus, mais tout sera discuté avec les Oppositions présentes à la Commission Permanente. Il n'y a pas de raison, donc, que le Conseil d'Exploitation soit composé de plus de 3 membres et qu'il soit différent de ce que je vous ai cité.

Mme la Maire : De toute façon, la création de ce Conseil d'Exploitation est plus une formalité de type administrative qu'autre chose. Alors, nous voyons bien que c'est quand même quelque chose d'extrêmement lourd, régie, etc, par rapport au service que nous proposons, alors qu'il sera gratuit. Mais, nous n'avons pas le choix, nous faisons ce que nous demande la DREAL de façon à pouvoir mettre en place la navette à la rentrée de septembre.
Mme Lacoste, hors micro : Le 3 novembre.
Mme la Maire : En novembre ? Pourquoi le 3 novembre ?
Mme Lacoste : Parce que septembre c'est un peu court.
M. Fédou : Nous avions plusieurs questions. Certes, en commission Finances nous avons vu que ce Conseil d'Exploitation n'était pas ouvert à toutes les Oppositions. Mais, après, si c'est géré par le CCAS et que toutes les décisions seront prises par le CCAS et la Commission Permanente, cela ne nous pose pas de soucis.
Par contre, la deuxième question : est-ce que la navette, aujourd'hui, est arrivée ou pas ?
Mme Lacoste : Le nouveau véhicule ?
M. Fédou : Le nouveau véhicule que nous avions voté il y a quelques mois de cela.
Mme la Maire : Pas à ma connaissance …
Mme Lacoste : … Je ne sais pas. Non. A priori, non.
M. Fédou : Parce que nous avions fait des propositions à l'époque, savoir si ces propositions-là avaient été retenues ou pas ?
Mme la Maire : Alors, si les propositions sont que la navette bénéficie de vitres à l'arrière, la réponse est clairement non, puisqu'elle est financée par les supports publicitaires. Donc, si vous supprimez du support publicitaire en mettant des vitres, bien évidemment, cela ne présente aucun caractère de rentabilité pour l'entreprise qui nous la propose ...

M. Fédou : ... Mais au moins perforées, pour que nous puissions voir vers l'extérieur.
Mme Lacoste, hors micro : Perforées, elles le sont.
M. Mailhé : C'est le principe de la vitrophanie.
Mme la Maire : Nous verrons quand elle arrivera.
M. Fédou : Une camionnette en tôle par 40 degrés.
Mme la Maire : Elle est climatisée.
M. Mailhé : Oui, climatisée devant.
M. Fédou : Et la troisième question, c'est en fait : nous allons appeler ça entre guillemets "Transport à la Demande", mais elle ne va pas être ouverte à toutes les formes de PMR (Personnes à Mobilité Réduite). D'après ce que nous avons compris, elle n'est pas adaptée aux formes PMR "lourdes".
Mme la Maire : Non. Les fauteuils, notamment, ne pourront pas rentrer dans la navette.
M. Fédou : C'est assez préjudicieux pour nous. Nous avions exposé que nous voulions l'ouvrir à des personnes PMR. Donc, nous n'allons pas nous abstenir là-dessus parce que c'est quand même quelque chose que nous, nous avions imaginé déjà en 2020. Donc, nous allons le voter quand même.
Mme la Maire : D'autres remarques ou questions ?
M. Mailhé : C'est acté les vitres à l'arrière, ils vous ont dit que non ? Ou est-ce que nous le leur avons demandé ?
Mme la Maire : Je ne sais pas. Pour moi nous étions restés sur le même véhicule. Je ne peux pas répondre. Je ne sais pas.
M. Mailhé : Il faudrait le demander parce que c'est important. Enfin, je ne sais pas si vous vous voyez prendre une navette en PMR et derrière, dans une caisse en ferraille.
Mme la Maire : Nous sommes sur des temps de transport qui sont extrêmement courts. C'est intra-muros, c'est l'affaire de 5 minutes.
M. Mailhé : Ce n'est pas un argument. Quand il y a 40 degrés, la navette peut être climatisée. Si c'est de la tôle derrière, nous ne pouvons même pas ouvrir les fenêtres, rien. Vous imaginez ...
Mme la Maire : ... Mais à 40 degrés, nous n'ouvrons pas les fenêtres non plus ...
M. Mailhé : ... Ou à - 10 ...
Mme Lacoste : ... Elle est ouverte aux 65 ans et plus. À 40 degrés, nous leur suggérerons de rester chez eux ou effectivement nous les amènerons sur des lieux où il y a ...
M. Mailhé : ... Après ce n'est pas à nous à décider, s'ils veulent se déplacer ...
M. Bonnet : La navette permettrait aussi de les transporter dans les lieux qui sont climatisés où ils pourraient, effectivement, en cas de canicule ...
Mme la Maire : ... Oui ...
M. Bonnet : ... D'accord, merci.
Mme Marnac : Pardon. Vous avez dit que c'était du Transport à la Demande qui serait validé par le Comité du CCAS, c'est ça que vous avez dit ? Parce que ...
Mme la Maire : ... Non.
Mme Marnac : Ou ce ne sont que les décisions qui seront actées ...
Mme Lacoste : Comme le premier transport de 2023, le règlement intérieur a été écrit par la Commission Permanente, donc par tous les Élus, tous les membres de la Commission Permanente. Donc, nous ferons de la même manière pour celle-là.
Mme Marnac : D'accord. Et donc, comment vont avoir lieu les demandes ? Comment allons-nous procéder ? C'est par téléphone ? C'est comment le système de gestion ?
Mme Lacoste : Ce sera la même chose, a priori, que pour la première navette, c'est-à-dire que 48 heures avant, les personnes appelleront pour s'inscrire.
Mme Marnac : C'est téléphonique ?
Mme Lacoste : Oui. Après, elles peuvent venir au Centre Social. Au contraire, nous leur ferons découvrir le Centre Social si elles ne le connaissent pas. Mais sinon elles appellent, elles s'inscrivent. Et ensuite c'est à voir : à priori, ce sera avec le chauffeur que le circuit sera élaboré pour récupérer toutes les personnes, pour aller les chercher et les ramener chez elles.
Mme Marnac : Donc, cela veut dire qu'un rendez-vous en urgence ne pourra pas être géré ; du jour au lendemain, ce ne sera pas possible.
Mme Lacoste : Que ce soit une urgence, et que ce soit intra-muros, après, nous pouvons voir. Ce ne sera pas tous les jours, donc nous pourrons voir. Bien-sûr que si vous me parlez de cas exceptionnels, nous nous adapterons dans la mesure du possible.
Mme Marnac : D'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer ladite régie.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "TRANSPORT A LA DEMANDE" RATTACHÉ AU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" *(délibération n° 2025-065)*

M. Rivier, Adjoint délégué aux Finances : Il vous est proposé, dans le cadre de l'inscription de la navette municipale au registre des transports routiers de personnes, de créer le Budget Annexe "Transport à la Demande" rattaché au Budget Principal "Commune", doté de la seule autonomie financière, selon la nomenclature M43, pour la gestion directe de la navette municipale gratuite.
La dotation initiale allouée à ce budget pour l'année 2025 sera de 10 000 €.
Le vote du budget sera proposé en même temps que le vote du Budget Principal "Commune", les deux votes ne peuvent pas être dissociés dans le temps.
Ce dossier a été soumis à la commission Finances du 25 juin 2025.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Lors de la commission Finances, il a été demandé :

- Si le budget à l'année a été évalué : le budget estimé ne devrait pas dépasser les 20 000 €. Le poste principal étant la mise à disposition d'un agent, évalué entre 13 et 15 000 €, le carburant à 2 500 € et l'assurance à 1 000 €.
 Au moment du vote du Budget 2026, en avril donc, nous aurons environ 6 mois de fonctionnement pour avoir une estimation plus précise.
- S'il y a de l'investissement : non, il n'y a pas d'investissement. C'est la publicité qui paiera la navette comme nous l'avons dit précédemment.
- Si nous devons faire une Décision Modificative sur le Budget Principal "Commune" : non, étant donné que le vote du Budget Primitif d'un Budget Annexe ne peut être dissocié du vote du Budget Principal ; le Budget Annexe "Transport à la Demande" ne pourra avoir un Budget Primitif qu'à partir d'avril 2026. En attendant, les dépenses afférentes à ce service de "Transport à la Demande" seront identifiées dans le Budget Principal "Commune" à l'aide d'un code analytique.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer le budget annexe "Transport à la Demande".

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - MODIFICATION ET ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DU SERVICE JEUNESSE *(délibération n° 2025-067)*

Mme Lacoste : Comme chaque année, il convient de modifier et d'actualiser les tarifications du service Jeunesse à compter du 1er septembre 2025, telles que définies dans le tableau qui était annexé à la convocation.
Les modalités d'inscription et d'annulation restent inchangées.
Aussi, il vous est proposé de modifier et d'actualiser la tarification du service Jeunesse, à savoir une augmentation de 3 %.
Ce dossier a été soumis à la commission Jeunesse du 26 mai 2025.
Le projet de délibération était également annexé à la convocation.
Mme la Maire : Avez-vous des questions, des remarques ?
M. Bonnet : Pour le cas, le tableau était plus petit que celui du RIFSEEP. Donc, nous sommes allés rechercher celui de 2024 et nous avons joué avec notre calculatrice pour vérifier, effectivement, les variations. Effectivement, nous nous situons aux alentours de 3 %, plus ou moins suivant les tarifs. Concernant la CAF, par contre, il n'y a aucune augmentation de sa participation. Donc, elle reste identique. Ce qui amène donc, effectivement, que les bénéficiaires vont avoir la main à la poche pour prendre en charge, sur leurs simples deniers, ces 3 % d'augmentation. Nous aurions aimé savoir comment vous avez calculé ces augmentations-là, de quelle base vous vous êtes servis pour arriver à ce pourcentage de 3 %.
Mme Lacoste : En fait, c'est le pourcentage de 3 % que nous avons appliqué. Nous n'avons pas sorti des chiffres pour dire "maintenant, ils vont payer ça. Et voyons quelle augmentation ça fait". Il me semble que cela fait 3 ans maintenant que, tous les ans, nous augmentons les tarifs de 3 %. Donc, nous les avons

augmentés de 3 %. Nous avons regardé le montant que cela donnait. Nous avons fait un arrondi. Et donc, en recalculant le pourcentage, cela fait, comme vous le dites, 3 %, un petit peu plus, un petit peu moins. Cela dépend.

M. Bonnet : Du coup, pourquoi 3 % ?

Mme Lacoste : Parce que c'est une augmentation qui est lissée, qui n'est pas trop importante pour que justement, ce ne soit pas trop lourd pour les familles. Mais cela permet malgré tout de faire une évolution de tarif plus régulière que d'augmenter de 10 % tous les 5 ans.

M. Bonnet : Ce qui nous étonne, c'est qu'il n'y a pas de justificatif particulier. Nous augmentons de 3 % ...

Mme Lacoste : ... Si, il y en a un ...

M. Bonnet : ... Les revenus de nos concitoyens n'augmentent pas tous de 3 %, voire plus. Donc, c'est du pouvoir d'achat en moins, pour ... si, c'est basique ...

Mme la Maire : ...Je vais vous donner l'explication sur les 3 % ... Le GVT (Glissement Vieillissement Technicité), le salaire des agents qui travaillent augmentent tous les ans. Regardez les tarifs du Muretain Agglo. Là-dessus, nous payons les repas. Les repas, ils sont autour de 6 €. Les repas ont quelque peu augmenté aussi. Je prends la tranche 1, la journée est à 6,70 €. Nous payons déjà quasiment 6 € de facture de repas au Muretain Agglo. Vous voyez que nous ne faisons pas de bénéfices là-dessus, c'est clair. Et nous restons tout à fait modérés par rapport à la prestation proposée, par rapport à la qualité du repas. Il y a des communes qui sont beaucoup plus riches que la nôtre, Portet pour ne pas la citer, qui ne fournissent même pas le repas. Dans ces communes, les enfants amènent des sandwiches. Nous, nous faisons l'effort de fournir et de payer des repas de qualité, équilibrés. Donc là aussi, ces tarifs-là ont augmenté. Donc, il est légitime, quand même, que nous reportions, et cela reste très raisonnable, une augmentation de 3 %. Je ne pense pas que cela grève de façon considérable le budget des familles.

M. Bonnet : Oui, mais comme je vous ai dit, les augmentations de salaire ne sont pas à cette hauteur aujourd'hui. Donc voilà, vous augmentez de 3 % pour l'augmentation, effectivement, du personnel, je l'entends. Mais voilà, les bénéficiaires payeront plus. Alors peut-être que les bénéficiaires qui travaillent dans des sociétés privées comme celle de l'aéronautique peuvent bénéficier d'augmentations annuelles plus conséquentes. D'autres qui ont des salaires qui sont plus proches du SMIC n'ont pas cette augmentation-là.

Mme Lacoste : Je vous rappelle quand même qu'effectivement, sur la tranche 1, l'augmentation de 3 % représente 20 centimes à la journée, et que Mme la Maire vous a dit 6,70 € pour la journée. Mais si vous enlevez la CAF, cela fait 1,70 € la journée, toute la journée au Centre Animation Jeunesse avec le repas. Pour la tranche 2, cela fait 2,90 €, et pour la tranche 3, 4,95 € la journée.

M. Fédou : Juste, nous aurions aimé savoir : est-ce que sur les tranches 1, 2 et 3, les personnes peuvent avoir droit aux aides du CCAS aussi ?

Mme Lacoste : Non, c'est uniquement pour les sorties ...

M. Fédou : ... Uniquement pour les sorties, c'est ça ? ...

Mme Lacoste : ... Pour le ski ou le mini-séjour ...

M. Fédou : ... Parce que nous nous sommes posé la question de savoir s'il rentrait en compte la ...

Mme la Maire : ... C'est pour les séjours ...

Mme la Lacoste : ... Non.

M. Fédou : D'accord.

M. Mailhé : Ensuite, en principe, lorsque nous décidons de faire une augmentation annuelle, parce que c'est une augmentation des coûts annuelle, la base de référence, tout le monde le sait, c'est l'inflation.

Mme Lacoste : À ce moment-là, je pense que l'année dernière, nous l'aurions bien plus augmentée que cela.

M. Mailhé : Oui, mais c'est la base de référence. Si nous le faisons chaque année, c'est la base de référence.

Mme Lacoste : Du coup, cela nous permet de lisser, et de ne pas faire 8 % l'année dernière ...

M. Bonnet : ... Oui, mais là, 3 %, nous ne savons pas à quoi cela correspond en fait. Le GVT, c'est de combien ? ... Voilà, c'est au hasard. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas augmenter parce que les coûts augmentent. Mais je dis de principe, en général, nous voyons partout les augmentations que nous faisons, que ce soit en gain ou en perte, c'est l'inflation.

Mme la Maire : Nous aurions augmenté de l'inflation que nous avons connue il y a quelques années, vous auriez eu raison de monter au créneau en disant que c'était trop. Nous le lissons sur plusieurs années, et sur les tranches les plus faibles, il est question de 20 centimes. 20 centimes sur la journée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier et d'actualiser la tarification du service Jeunesse à partir du 1er septembre 2025.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

14 - MODIFICATION DU PLU - ARRÊT DU BILAN DE LA CONCERTATION *(délibération n° 2025-074)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'Urbanisme : je vous rappelle que le lancement de la 2ème modification du PLU a été délibéré en Conseil Municipal en date du 6 mars dernier. Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- Procéder à l'ouverture à l'urbanisation des zones dénommées la Martinette pour partie, avenue de la Gare, ainsi que les zones 2AU du secteur Hournes-Portérény
- Mettre en place des emplacements réservés
- Permettre de répondre aux objectifs du PLH et diminuer l'écart du quota de logements sociaux fixé par la loi SRU
- Adapter l'écriture du règlement et ajuster le règlement graphique.

L'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que : "font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du PLU
- La création d'une zone d'aménagement concerté
- Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat
- Les projets de renouvellement urbain."

Ainsi, le Conseil Municipal a défini et précisé les modalités de concertation liées à cette procédure par délibération en date du 6 mars dernier de la façon suivante :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation au format papier, l'envoi d'un courrier par voie postale et via le site internet de la ville, la possibilité de pouvoir formuler les observations
- L'organisation d'une réunion publique
- Ces différentes actions devant être recensées au sein d'un Bilan de la Concertation Grand Public.

Le déroulement de la concertation :

1) Outils mis à disposition

- Une information sur le site internet de la Mairie, avec la création d'une page dédiée, a été mise en ligne en date du 7 mars 2025 comportant la délibération du 6 mars 2025 ainsi que les documents présentés lors de la réunion publique du 10 avril 2025.

Les observations des administrés ont pu être recueillies par le biais de courriels avec une adresse spécifique créée à cet effet : concertationplu@fonsorbes.fr, par voie postale à l'adresse de la Mairie et par un registre traditionnel sous format papier, mis à disposition à l'accueil de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture du 7 mars au 30 avril inclus.
Pendant toute la durée de la procédure, les demandes ont été recueillies sur le registre papier ou le e-registre (ces demandes sont détaillées dans le bilan de la concertation).

2) Organisation d'une réunion publique

Une réunion publique s'est déroulée le 10 avril 2025 à la salle du cinéma Cinétoile ayant réuni une quarantaine de participants. La présentation par le bureau d'études PAYSAGES a été l'occasion de donner des informations sur la procédure de modification du PLU et ses objectifs.
Suite à la présentation des divers sujets liés à la modification du PLU (les objectifs, la concertation, quelques éléments essentiels de la modification et l'enquête publique), la parole a été donnée à l'assistance pour recueillir ses observations ou répondre à ses interrogations.

L'information de la tenue de la réunion publique a été réalisée via la publication d'une invitation sur le site internet dans la catégorie "Agenda".
A posteriori, la collectivité a également communiqué sur la tenue de la réunion publique par différents biais : par la publication d'une page sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram le 14 avril 2025 et par la parution d'un article dans Le Petit Journal le 15 avril 2025.

3) Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place

14 requêtes, examinées dans le cadre des travaux et recueillies au sein de ce bilan de concertation, sont parvenues à la Commune par le biais des divers canaux précités et peuvent être ventilées entre :

- Des demandes de renseignements concernant les OAP et préconisations
- Des demandes de constructibilité

L'organisation d'une réunion publique qui s'est tenue le 10 avril 2025 a permis de réunir une quarantaine d'habitants soucieux de connaitre l'avancement de la modification du PLU. Un temps de présentation était dédié, puis un temps de questions/réponses a apaisé, oui cela a été le cas, des participants. La mise en place de cet outil dans le cadre de la concertation s'est avérée très satisfaisant et enrichissant pour la procédure engagée.

La synthèse des observations recueillies
Les 14 observations portées à la connaissance de la Mairie relèvent essentiellement de demandes de renseignements et de préconisations sur les OAP ... j'ai l'impression que c'est un peu redondant avec ce que j'ai dit tout à l'heure ... Plusieurs d'entre elles ont donné lieu à des intégrations dans le projet de modification du PLU, notamment concernant certaines préconisations pour les OAP. Quant aux observations formulées au cours de la réunion publique, elles ont fait l'objet de réponses au cours de la réunion. Un compte-rendu de séance a été réalisé.

Conclusion
Le processus de concertation s'est déroulé tout le long de la modification du PLU.
La Commune a associé la population en cours d'étape et l'a tenue informée de l'avancement de l'étude.
Les modalités définies dans la délibération de prescription de l'étude ont été respectées et enrichies en cours d'étude.
Nous pouvons donc considérer que la procédure telle qu'elle a été envisagée a été respectée et s'est déroulée dans de bonnes conditions.
Aussi, il vous est proposé d'arrêter le bilan de la concertation tel qu'il vient d'être présenté.
Le bilan de la concertation et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

Mme la Maire : Donc, nous ne rediscutons pas du fond du PLU. Nous validons simplement que la concertation s'est passée, et qu'elle a répondu aux attentes. Nous avons fait tout ce que nous avions à faire pour que la concertation puisse toucher le plus grand nombre de Fonsorbais, même si manifestement, cela ne les a pas passionnés. Mais tous les éléments leur ont été fournis de façon à ce qu'ils puissent prendre connaissance du document en question.
M. Bonnet : Oui., effectivement, j'ai assisté à cette réunion. Effectivement, sur les 40 présents, il y avait déjà bon nombre d'Élus. Si nous enlevons les Élus, effectivement il y a peut-être beaucoup moins de citoyens.
Mme la Maire : Oui, les Fonsorbais ont été peu intéressés, manifestement.
M. Bonnet : Mais bon, après, c'est quand même assez compliqué de pouvoir s'intéresser au PLU directement. Vous évoquez effectivement 14 observations reçues. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le détail de ces 14, puisque nous ne les avons pas eues, et savoir exactement celles qui ont été intégrées, retenues dans le cadre de cette modification ?
La Directrice Générale des Services : Normalement, était joint avec la convocation du Conseil Municipal le Bilan qui présentait les sites qui avaient soulevé des questions, ou des observations des administrés.
M. Bonnet : Excusez-moi. D'accord. Oui, je les ai là. Dans les annexes.
La Directrice Générale des Services : Le document s'appelle le bilan de la concertation, et à la fin, il y a un tableau.
Mme la Maire : Il l'a trouvé.
M. Bonnet : D'accord. Excusez-moi.
Mme la Maire : Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, nous validons le fait que la concertation ait été faite telle qu'elle était attendue.

M. Mailhé : Ce qui est regrettable, c'est que nous n'arrivons pas à toucher tout le monde, parce que la réunion, si nous nous enlevons nous tous, c'est fini.
Mme la Maire : Ce n'est pas faute de communiquer sur nos réseaux, de donner les informations. C'est regrettable, effectivement, parce que c'est l'évolution de Fonsorbes, et cela ne peut que les intéresser, me semble-t-il. Mais bon.
Donc, s'il n'y a pas de remarques autres, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le bilan de la concertation dans le cadre de la modification du PLU, tel qu'il vient d'être présenté.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO - RETRAIT DE LA COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE *(délibération n° 2025-075)*

Mme la Maire : La commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle souhaite, au 1er janvier 2026, rejoindre le GOT (Grand Ouest Toulousain). Donc, ce point a été présenté en Conseil Communautaire, et a été voté, bien entendu, à l'unanimité. Personne ne peut imaginer empêcher une commune qui souhaite changer d'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), de le faire.
M. Bonnet : Est-ce qu'il y aura un impact financier ? Puisque c'était une petite commune qui, peut-être, n'apportait pas beaucoup de revenus à l'Agglo, mais qui, peut-être, en collectait un certain nombre.
Mme la Maire : Cela n'aura pas d'impact sur les autres communes. Tout est calculé dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Donc, à partir de là, ce qui lui sera renvoyé correspondra aux services dont elle bénéficie et pour lesquels, jusque-là, elle participait financièrement. Point. Non, cela n'aura pas d'impact pour les autres communes. Nous sommes sur quelque chose de neutre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le retrait de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle du Muretain Agglo.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - LE MURETAIN AGGLO - CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS POUR LA PROPRETÉ AUX ABORDS DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET DES POINTS DE REGROUPEMENT S'INSCRIVANT DANS UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS *(délibération n° 2025-076)*

Mme la Maire : C'est un point que nous avons déjà voté. Cette convention a d'ores et déjà été signée le 16 décembre 2019 et le 26 mai 2025. Le Conseil Communautaire a délibéré en proposant une nouvelle convention de partage de moyens s'inscrivant dans un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA). Ce plan vise à identifier, traiter et prévenir les déchets abandonnés en s'appuyant sur une mutualisation des moyens entre les communes et l'agglomération.
Ce plan est mis en place en lien avec l'éco-organisme CITEO, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs pour les emballages ménagers et papiers graphiques.
Les engagements prévus dans la convention sont les suivants :

- La commune de Fonsorbes reconnaît le Muretain Agglo comme signataire unique auprès de CITEO, en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs des emballages ménagers et papiers graphiques, pour le compte du groupement de communes et l'autorise à percevoir les soutiens financiers correspondants. Ces soutiens seront répartis aux communes sous la forme d'une participation financière annuelle forfaitaire, par site entretenu, selon les modalités précisées dans la convention.
- La commune de Fonsorbes s'engage à assurer la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire et des points de regroupement présents sur son territoire.
 C'est ce que nous essayons de faire tous les jours, mais ce n'est pas simple.
- La commune de Fonsorbes participe à la mise en œuvre d'actions locales prévues dans le cadre du PLDA (nettoyage, prévention, sensibilisation, signalement) et rend compte des actions mises en œuvre auprès du Muretain Agglo.

Ainsi, la Ville souhaitant s'inscrire dans le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés, il vous est proposé de signer la "convention de partage de moyens" pour la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire et des points de regroupement. Cette convention s'inscrit dans la continuité de la précédente convention, signée entre Le Muretain Agglo et la commune de Fonsorbes en 2020.
Globalement, le Muretain Agglo reverse aux communes un montant forfaitaire sur chaque Point d'Apport Volontaire, et en fonction du nombre de Points d'Apport Volontaire, bien entendu, les communes touchent plus ou moins. Nous, à Fonsorbes, nous sommes autour de 17 000 € puisque c'est calculé, je ne sais plus quel est le nombre de points concernés, au prorata du nombre de points. C'est clair que les 17 000 € ne couvrent pas les salaires des personnels qui passent hebdomadairement pour ce qui concerne les plus gros des déchets, mais qui passent tous les jours pour essayer de conserver une ville propre. C'est un coût qui est largement supérieur, supporté par la commune.
M. Bonnet : Ce ne sont pas les remontées que nous avons de nos citoyens où, effectivement, au niveau des containers enterrés, il y a des périodes qui sont beaucoup plus longues sur du dépôt en dehors des containers.
Mme la Maire : Nos agents y passent, autant que faire se peut, mais le problème, c'est que nous sommes confrontés à des incivilités. Je vous invite, M. Bonnet, à passer le dimanche après-midi chez nos voisins de Plaisance et vous verrez la quantité de sacs qu'il y a à côté.
M. Bonnet : Arrêtons de nous cacher derrière les autres communes ...
Mme la Maire : ... Je ne me cache derrière personne ...
M. Bonnet : ...Plaisance, c'est une autre problématique. Cela vous fait rire, M. Canillo ? C'est une autre problématique. A Plaisance, ils payent au poids. Donc, effectivement, il y a des gens qui ne veulent pas, et donc qui déposent partout. Nous, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, pour l'instant, croisons les doigts que ça le reste. Mais, aujourd'hui, il y a des Points d'Apport Volontaire de containers enterrés où nous retrouvons des déchets qui traînent, des fois, plus d'une semaine.
Mme la Maire : Non.
M. Bonnet : Si.
Mme la Maire : Nos agents tournent très régulièrement et essaient d'être le plus efficaces possible. Nous avons affaire à des administrés qui pratiquent de façon quotidienne l'incivilité et, quoi que nous fassions, je ne pense pas que la pédagogie soit suffisante, il y a manifestement des gens qui n'en ont strictement rien à faire. Et malheureusement, cela demande une charge de travail importante à notre service Entretien Voirie. Ils passent beaucoup de temps là-dessus. Quoi que vous en pensiez.
Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : Je voulais juste vous signifier que l'agent d'entretien, qui fait entre 12 et 13 kilomètres par jour pour ramasser les encombrants sur la commune, ramasse
M. Bonnet, hors micro : Les déchets sauvages.
Mme Vitet : Oui, les déchets. Pardon, les déchets sauvages, excusez-moi. Pas les encombrants, les déchets sauvages. Il ramasse une tonne par mois.
M. Mailhé : Plaisance ne ramasse pas au poids, c'est au nombre de levées.
Mme Vitet : Oui, mais le poids, c'est quand même intéressant aussi ...
M. Mailhé : ... c'est 10 levées par ...
Mme la Maire : ... Je citais Plaisance parce que ...
M. Mailhé : ... Cela est un handicap. Et si jamais au Muretain Agglo nous allons vers cela, il va falloir nous battre.
Mme Vitet : Nous n'en sommes pas là, mais déjà, il faut que nous arrivions à gérer cette tonne mensuelle.
Mme la Maire : Ce n'est pas évoqué.
M. Mailhé : Oui, mais gouverner, c'est anticiper. Si jamais le sujet vient là-dessus, il faudra que nous nous battions parce que nous voyons justement, tu viens de le dire, le résultat à Plaisance.
Mme la Maire : Je citais Plaisance, mais je vous invite à aller sur d'autres communes de l'Agglo ...
M. Mailhé : ... C'est intéressant d'en parler parce que le sujet, c'est le Muretain Agglo et le sujet, c'est l'enlèvement des ordures ménagères. Donc, c'est quand même intéressant d'anticiper, d'avoir une discussion commune, et autant qu'elle soit en Conseil Municipal. Si jamais le Muretain Agglo décide d'aller vers ce type d'enlèvement d'ordures ménagères, nous aurons quand même des exemples à donner, et tu viens de donner un exemple qu'il faut assumer, c'est Plaisance. Et il faudra nous battre pour que nous ne nous retrouvions pas dans cette situation parce que tu dis que le budget alloué par la commune est largement supérieur des 17 000 € ; "Largement supérieur", je ne sais pas ce que cela veut dire en fait : c'est 20 000 € ? C'est 25 000 € ? 30 000 € ? 50 000 € ? 100 000 € ? ...
Mme la Maire : ... Nous avons un agent qui fait cela toute la semaine, et qui ne fait que cela. Donc, il y a au moins un agent ...

M. Mailhé : ... Je ne sais pas, ce n'est pas quantitatif, mais je me répète, nous avons l'exemple de Plaisance avec un enlèvement forfaitaire, il faudra nous battre contre cela.
Mme la Maire : Mais j'ai cité Plaisance, j'aurais pu citer des communes du Muretain Agglo. Tout cela pour dire que ces problématiques-là, nous les avons partout. Et quant au coût que cela représente pour la commune, l'agent cité ne fait que cela. Donc cela veut dire que pour cet agent-là, nous sommes à plus de 30 000 € annuels, nous sommes largement au-delà des 17 000 € donnés par le Muretain Agglo, et nous pouvons rajouter les agents qui tournent pour les encombrants tous les mercredis. Donc, nous sommes sur un agent et demi, deux agents, qui ne font que nettoyer la ville suite à des incivilités. Alors, le mercredi, pour les encombrants, il y a des administrés qui ont pris rendez-vous, mais il y a tous ceux qui ne prennent pas rendez-vous, qui n'en ont rien à faire et qui déposent le samedi parce qu'ils déménagent et nous, nous nous retrouvons avec cela le lundi.
M. Mailhé : Je suis d'accord là-dessus, ce n'est pas du tout ce que je viens de dire.
Mme la Maire : Non, mais j'ai bien compris ; je complète.
M. Mailhé : Je veux dire que, est-ce que tout le monde serait prêt à se battre si jamais on nous proposait ce type d'enlèvement au sein du Muretain Agglo ?
Mme la Maire : Aujourd'hui, cela n'est pas du tout à l'ordre du jour ...
M. Mailhé : ... Non, mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut anticiper, c'est une discussion qui est très intéressante et qui touche tout le monde, et le Muretain Agglo, puisque le sujet, c'est le Muretain Agglo. Aujourd'hui, nous avons le résultat, est-ce que nous sommes d'accord pour dire qu'il ne faut pas que nous allions vers cela ?
Mme la Maire : Cela n'a jamais été évoqué à ce jour.
M. Mailhé : Ce n'est même pas ce que je veux dire.
M. Séverac : Même à ce jour, quand la question a pu être supposée, la réponse a été clairement non. Nous n'allons pas vers le système de Plaisance. Les chiffres que donnait Martine, ce n'est pas Plaisance. La tonne mensuelle, c'est à Fonsorbes, aujourd'hui, avec le système que nous avons. Cela pourrait être pire, c'est vrai.
M. Bonnet : Une dernière remarque sur ce point-là et les deux autres qui vont suivre. Nous pouvons lire, en fin de ce que vous avez énoncé, que ce dossier a été soumis à la commission Intercommunalité du 27 juin. La problématique que nous rencontrons quand même, c'est que sur l'ordre du jour de la commission Intercommunalité du 27 juin, il était simplement évoqué normalement le point sur la commune de Bonrepos. Alors que vous avez rajouté ce point-là, que vous avez rajouté celui qui concerne le suivant, et encore après celui de Plaisance.
M. Pilet, vous avez remarqué qu'il est absent, aurait peut-être pu me faire venir en tant qu'auditeur à cette commission, si l'ensemble des points avait été énoncé. Aujourd'hui, comme nous vous l'avons dit tout à l'heure, il faut que nous allions chercher, il faut que nous devinions. Ce n'est pas démocratique que de n'envoyer qu'un ordre du jour simple avec le retrait de la commune de Bonrepos. Ces points-là sont importants et auraient permis que nous écoutions et que nous puissions avoir d'autres éléments pour ce soir.
Mme Beaufort, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : La modification de l'ordre du jour a été envoyée le 19 juin.
M. Séverac : Oui, il y a eu un premier envoi, parce que nous savions que viendrait la question du retrait de Bonrepos et nous avons envoyé un rectificatif complémentaire pour rajouter les autres points. Peut-être que M. Pilet ne l'a pas eu ...
M. Bonnet : ... Un peu tard. Il l'a eu, il était en congés, il ne l'a pas transmis. Malheureusement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer la "convention de partage de moyens pour la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV) et des points de regroupement s'inscrivant dans un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)" avec le Muretain Agglo.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM-SAGe *(délibération n° 2025-077)*

Mme la Maire : le Conseil Syndical du SIVOM-SAGe a procédé à une modification de ses statuts lors de sa séance du 28 avril 2025, à savoir :

- L'introduction des deux nouvelles compétences à la carte suivantes, et donc une modification de l'article 2 :

- Energie renouvelable : aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter :
 - toute nouvelle installation hydroélectrique
 - toute nouvelle installation utilisant les autres énergies renouvelables (détail dans les projets de statuts du SAGe)
 - toute nouvelle installation de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone, de cogénération ou de récupération d'énergie provenant d'installations d'eaux usées visant l'alimentation d'un réseau de chaleur, lorsque ces nouvelles installations se traduisent par une économie d'énergie et une réduction des pollutions atmosphériques.

- Réseaux de chaleur :
 - La modification de la liste des domaines de prestation en y introduisant les mentions "énergies renouvelables" et "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (article 12)
 - La modification de l'article 13 des statuts afin de lever l'amalgame entre les notions de contributions des membres et de redevance des usagers en utilisant deux tableaux distincts.

Aussi, il vous est proposé :
- D'approuver l'extension des compétences du SIVOM
- D'approuver les modifications des articles 12 et 13
- D'approuver les statuts du SIVOM-SAGe ainsi modifiés

Cela "ne mange pas de pain" que d'accepter le principe de modification des statuts. Après, ce sera à nous de voir si nous souhaitons, ou pas, adhérer aux compétences en question.
Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'extension des compétences du SIVOM-SAGe, telles que définies ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

1. Maison du Vélo

Hier a été inaugurée la Maison du Vélo, qui est appelée E-Mob. Étaient présent le Président de TISSÉO, puisqu'ils sont partie prenante, le Président, ou le Directeur, de l'ADEME, ils sont partie prenante également, et bien entendu les Élus du Muretain Agglo.
Elle se trouve à côté de la gare de Muret, c'est là que sont installés les deux agents qui travaillent aujourd'hui sur cette mobilité douce et qui sont mis à disposition des communes pour animer un certain nombre d'actions, par exemple pour Fonsorbes c'était la fête du vélo, pour accompagner les ALAÉ ou pour les écoles sur des formations vélo.
Il a été également validé, à l'occasion du Conseil Communautaire de mardi, l'achat de 50 vélos à assistance électrique, c'est un premier achat, qui vont être proposés à la location à l'ensemble des habitants du Muretain. Ce sont des vélos que les gens vont pouvoir ramener chez eux, ce ne sont pas des vélos qui vont être stationnés à l'E-Mob. Le coût est de 20 € pour le premier mois et de 30 € pour les mois suivants, jusqu'à un maximum de 6 mois. Donc, la location peut aller sur 6 mois. L'idée est de donner envie aux gens de faire du vélo électrique, et puis secondairement, peut-être d'acheter eux-mêmes un vélo électrique. Un travail de réflexion est en train d'être mené, mais cela n'aboutira fort probablement pas avant les municipales, sur le fait de mettre également des vélos en libre-service, avec un fonctionnement tel que nous le connaissons par exemple à Toulouse, ou ailleurs, avec des stations qui seront installées dans les communes qui le souhaiteront, pour lesquelles cela paraîtra pertinent d'en avoir, ce n'est pas le cas sur les 26 communes, avec une participation, sans aucun doute, des communes pour l'installation des stations en question. Mais cela ne va pas se faire de suite, mais c'est en cours de réflexion. Voilà pour ce qui concerne la Maison du Vélo.

Mme Montes : J'aurais une petite question au niveau des vélos. Les gens qui vont le louer, s'il y a un problème d'entretien, est-ce que c'est l'Agglo qui s'en occupera ou est-ce que ce sont les gens, personnellement ?
Mme la Maire : Cela dépend s'ils l'ont cassé, ou non. Il y a une caution, bien entendu, qui va être de 1 000 €, autant que je me souvienne. Par contre, si c'est une panne, oui, elle sera prise en charge par l'Agglo.
Mme Montes : D'accord. Et au niveau de la location, est-ce qu'il va être demandé l'assurance du vélo, quelque chose comme ça, au niveau des administrés ?
Mme la Maire : Oui.
Mme Montes : D'accord.
Mme la Maire : Les premiers servis seraient les 50 premiers. Il a également été évoqué le fait que si ce sont des administrés éloignés de Muret, nous n'allons pas leur demander d'aller chercher le vélo à Muret et de revenir à vélo électrique sur Fonsorbes. Donc, il y aurait possibilité, puisque le Muretain Agglo est équipé de remorques et autres, de venir les livrer ici, sur site.
Donc, je pense que ce serait intéressant de communiquer rapidement là-dessus, de façon à ce que les Fonsorbais percutent sur ce qui leur est proposé là, qu'ils ne soient pas les 51emes ou les 60emes, parce qu'ils arriveront trop tard. Ce n'est pas spécifiquement pour les habitants de Muret, c'est destiné à l'ensemble des habitants de l'EPCI, et c'est un début, 50 vélos, et puis cela va sans aucun doute augmenter au fil du temps.
Mme Montes : Après, est-ce qu'il va y avoir quand même un certain nombre restreint, parce qu'il y a 50 vélos, mais s'il y a 30 personnes de Muret qui les demandent, et le reste ...
Mme la Maire : ... Les premiers demandeurs seront les premiers servis. Mais peut-être que nous pouvons très bien envisager qu'en fonction de la population de la ville, tant de vélos seront accordés à Muret, tant de vélos seront accordés à Fonsorbes ...
Mme Montes : ... Oui, parce que si les grosses communes prennent pratiquement tous les vélos, les autres vont se retrouver ...
Mme la Maire : ... Oui, cela a été évoqué. De toute façon, l'information sera donnée à tout le monde en même temps ...
Mme Montes : ... J'entends qu'il y ait une liste d'attente, mais c'est vrai, est-ce que ce n'est pas ...
Mme la Maire : ... Et puis, tous les vélos ne seront pas forcément loués 6 mois.
Mme Montes : Oui, voilà.
M. Séverac : En créant une liste d'attente, si une importante demande est constatée, nous en commanderons 50 de plus ou 100 de plus. Ils n'ont pas voulu commander de trop au cas où cela n'intéresserait pas la population. Mais dès lors que le système fonctionne, il peut être facilement déployé au-delà des 50 vélos.
Mme la Maire : C'est un début.
M. Bonnet : Il n'a pas été évoqué le fait de donner une prime, comme je l'avais évoqué déjà en Conseil Municipal, à l'achat aux vélos ...
Mme la Maire : ... Non, cela n'a pas été évoqué ...
M. Bonnet : ... Puisque, comme je l'ai dit déjà, cela déclenche après les autres derrière. C'est la problématique. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas bénéficier d'aides de l'État ou de la Région si nous n'avons pas déjà la première collectivité.
Mme la Maire : Cela n'a pas été évoqué.

2. <u>Pacte financier et fiscal</u>

L'autre information que je voulais vous donner concerne le pacte financier et fiscal. Notre Attribution de Compensation cette année ne va que très peu bouger. Elle va être augmentée de 8 000 €, ce qui correspond à la participation sur le fonds de soutien, le fonds d'amorçage. Vous vous souvenez, nous l'avions évoqué, le fonds de soutien aux activités périscolaires. Sachant que l'Agglo en a pris 50 % à sa charge et 50 % pour nous. Donc, cela représente 8 000 €. Le pacte financier ne bouge pas puisque l'augmentation des charges, nous parlons du service enfance, a été extrêmement modérée cette année et donc, le Muretain Agglo a décidé de le prendre totalement à sa charge. Donc, notre AC va augmenter de 8 000 € et nous allons être sur 600 et quelques, c'est ça ?
La Directrice Générale des Services : 608 000 €.
Mme la Maire : 608 000 €.
Voilà pour les informations concernant le Muretain Agglo.

19 - PROJET DE LA ZAC DES PORTES DU GERS A LA MÉNUDE - SOUTIEN DE SOLIDARITÉ INTER-COLLECTIVITÉS POUR LA COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH *(délibération n° 2025-078)*

Mme la Maire : Nous allons parler des Portes de Gascogne, et non pas des Portes du Gers, à la Ménude. Oui, nous avons été plusieurs à passer à côté, effectivement, c'est "Portes de Gascogne" et non pas "Portes du Gers".
Vous avez été informés par la presse, sans aucun doute, que l'opérateur du projet de la ZAC des Portes de Gascogne à la Ménude, UNIBAIL, a poursuivi la Mairie de Plaisance, et lui avait demandé 80 millions d'euros de dédommagements. Le Tribunal Administratif vient de lui accorder "seulement" 20 millions d'euros. Donc, la commune de Plaisance du Touch a voté une motion lors de son dernier Conseil Municipal et elle fait notamment appel à la solidarité, ou au soutien plus exactement, des autres communes et des collectivités. Elle interpelle l'État sur le sujet parce que 20 millions d'euros pour une commune comme Plaisance, cela représente l'équivalent d'une année de son budget de fonctionnement. Donc, c'est le pot de terre contre le pot de fer, UNIBAIL multinationale du CAC 40.
L'idée est de montrer la solidarité qui est la nôtre à l'égard de la commune de Plaisance, en la soutenant et en lui disant que nous sommes tout à fait sur sa longueur d'ondes pour ce qui concerne la motion qu'elle a validée lors de son dernier Conseil Municipal. Sachant que la question a été posée, nous attendions tous un petit peu de voir ce qu'il allait se passer, même si nous, nous n'avons jamais été inquiétés, c'est bien de savoir aussi qu'à aucun moment les communes adhérentes de l'ex SIDEXE (Syndicat Intercommunal D'Expansion Économique), ni la Salvetat-Saint-Gilles ni Fonsorbes, ne sont concernées par ce jugement. De toute façon, nous l'aurions su puisque nous aurions été attaqués directement par UNIBAIL, ce qui n'a pas été le cas.
M. Séverac : Il faut préciser qu'UNIBAIL a attaqué, certes, la commune de Plaisance du Touch, mais également le Département, l'État, et le SMEAT (Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine) parce qu'il a un rôle dans l'élaboration du PLU. Il n'a pas attaqué les autres communes de l'ex SIDEXE parce que ce dernier a été dissous en 2013 et que toutes les affaires qui le concernaient ont été reprises en compétence par la commune de Plaisance, pour les terrains, que ce soit la gestion du projet et tout cela. Les autres communes de l'ex SIDEXE, la Salvetat et la nôtre, n'ont pas été attaquées et inquiétées et ne sont donc pas condamnées évidemment. Mais, le jugement du Tribunal Administratif oublie, enfin "oublie", ce n'est pas qu'il oublie, mais en tout cas ne condamne ni l'État, ni le Département, ni le SMEAT, il focalise sa condamnation sur la commune de Plaisance. Certes, son axe d'attaque est le PLU, ce fameux document. Mais pour une collectivité comme Plaisance, imaginez chez nous ou ailleurs, c'est quand même un coût extrêmement important et extrêmement grave. Alors, la commune de Plaisance fait appel, évidemment. Mais quand même, le signal qui est donné, c'est que l'on préfère condamner la commune pour donner de l'argent aux entreprises du CAC 40. Rien que pour cela, et avec un certain nombre de choses aujourd'hui qui font que les collectivités locales sont facilement mises sous le boisseau de ces condamnations-là, je trouve cela inquiétant et cela justifie que nous soyons solidaires à un soutien de la protestation de nos voisins.
M. Briantais : Il faut être d'autant plus vigilants parce que lorsque nous établissons des PLU, ou des PLUI, l'État est présent. Pour l'ensemble de l'aménagement, la Région et le Département, sont présents. Donc, ils nous imposent des directives. C'est donc un peu étonnant au niveau du jugement.
M. Bonnet : Nous nous sommes posé pas mal de questions sur ce sujet. La définition de la solidarité inter-collectivités ne transpire pas dans cette motion. Nous n'avons pas réussi à comprendre effectivement quelle était la limite à "solidarité". Comme je vous l'ai écrit le 20 juin, est-ce que c'est une solidarité financière ? Vous dites que non aujourd'hui puisque le SIDEXE a été dissous en 2013. Mais nous avons quand même encaissé encore des ventes de terrains il n'y a pas très longtemps. Et bien après 2013.
Mme la Maire : Pas là-dessus, pas sur la Ménude.
M. Bonnet : Mais donc, nous faisons bien partie du SIDEXE ? Nous y sommes toujours ?
Mme la Maire : Mais c'est fini. Le SIDEXE a été dissous en 2013. Il n'existe plus.
M. Bonnet : Pourquoi avons-nous encaissé encore 10 % des ventes ? Il me semble que nous avions parlé du SIDEXE et pas de notre syndicat. Je ne comprends pas bien aujourd'hui ce que vous nous dites.
Mme la Maire : Nous sommes en train de vous ...
M. Séverac hors micro.
M. Bonnet : Le Tribunal Administratif inquiète aujourd'hui la commune de Plaisance, ça, nous l'avons compris. Il me semble d'ailleurs que c'est aussi sur une histoire plutôt de pertes financières sur la revente de terrains, sur lesquels aujourd'hui ils ne savent pas combien UNIBAIL va pouvoir les revendre et quel va être le projet qui va pouvoir être réalisé derrière. Ce que je ne comprends pas, c'est que nous ne soyons pas inquiétés et que dans le cadre de cette solidarité on ne puisse pas nous dire après "vous êtes solidaires à hauteur de 10 %". Je ne sais pas. Je ne sais pas aujourd'hui. La solidarité intercommunale dans ce texte-là

n'est pas définie clairement. Il n'y a pas de définition claire, nette et précise. Et aujourd'hui, les trois groupes auraient pu travailler sur ce sujet-là avant de le passer ce soir au Conseil Municipal.
Mme la Maire : Nous soutenons la motion qui a été prise par ...
M. Bonnet : ... Oui, mais cette motion ...
Mme la Maire : ... Si elle ne vous convient pas, M. Bonnet, vous ne la votez pas. Nous ne sommes pas partie prenante. UNIBAIL, vous comprenez bien que s'ils avaient dû attaquer la commune de Fonsorbes, ils ne s'en seraient pas privés. Nous ne sommes pas attaqués, et ils expliquent même dans les attendus les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas attaqués. Donc, nous n'allons pas être plus royalistes que le roi ...
M. Bonnet : ... Ils l'expliquent ? Attendez, je vous ai posé une question le 20 juin. Vous m'avez répondu le 30 juin que cela a été évoqué le 27 juin en commission Intercommunale et que ce sera débattu ce soir. Donc, aujourd'hui, je n'ai pas ces éléments, j'en débats et nous parlons. Et nous voulons avoir l'ensemble des éléments, quelque chose pour pouvoir nous prononcer ...
Mme la Maire : ... Nous vous répondons ...
M. Bonnet : ... Une fois de plus, oui, mais vous me répondez ...
Mme la Maire : ... Je ne comprends pas ce que vous attendez. Nous ne sommes pas concernés. Nous sommes simplement concernés par le fait que nos voisins de Plaisance du Touch sont victimes d'un jugement qui peut les mettre en très grande difficulté. Ils appellent au soutien des voisins. Oui, nous leur disons "vous avez raison d'avoir voté cette motion". Voilà la réponse que nous faisons. Point. Nous ne parlons pas d'argent. Nous parlons d'une motion. Nous soutenons une motion.
M. Bonnet : La solidarité, nous pouvons tout entendre derrière. Bon, allons-y. Arrêtons de discuter.
M. Mailhé : Si je comprends bien, il n'y aura pas de soutien financier, ce qui ...
Mme la Maire : ... Mais bien sûr que non ...
M. Mailhé : ... Je pense que c'est surtout ... oui, mais tu peux rigoler ... Si je comprends bien, il n'y aura pas de soutien financier. Tu n'as pas écouté la fin, "ce qui est logique". Voilà, avant de rigoler, il faut écouter la phrase en entier.
Deux, je pense que c'est un soutien moral et un soutien politique parce que nous parlions d'anticipation et quand nous lisons bien la motion, c'est que le dernier paragraphe est hyper important. Cela peut arriver à tout le monde. Lorsque nous allons faire un PLU et que nous allons débloquer un terrain, il suffit qu'il y ait une enquête environnementale qui soit mauvaise avec un promoteur qui a acheté le terrain pour faire de la promotion immobilière, ils peuvent s'attaquer directement à la commune. C'est surtout là le soutien, c'est surtout là, anticiper et dire que les communes ne sont pas les vaches à lait des entreprises ou des promoteurs. Il y a cela, mais après, qu'UNIBAIL soit au CAC 40 ou pas, en fait, moi, personnellement, je m'en moque. C'est le principe qui n'est pas bon, et le principe que Plaisance du Touch soit touchée, seule, dans cette affaire-là alors qu'il y avait beaucoup d'intervenants sur ce dossier. Voilà, mais c'est un principe, c'est une motion et un soutien moral et politique parce que cela peut nous pendre au nez aussi.
Mme la Maire : C'est bien effectivement là-dessus qu'ils nous alertent, qu'ils alertent les autres collectivités. Donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la commune de Plaisance du Touch, suite à la décision du Tribunal Administratif de Toulouse la condamnant à verser à la société PCE la somme totale de 20 066 237,73 € dans le cadre du projet de la ZAC des Portes de Gascogne à la Ménude.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : La délibération a été modifiée. Nous avons repris, bien entendu, la motion, nous n'y avons pas touché. Le projet de délibération est :
"Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Plaisance du Touch a adopté le 24 juin 2025 une motion de demande de soutien et d'appel à la solidarité inter-collectivités. Suite à la décision du Tribunal Administratif de Toulouse, la condamnant à verser à la société PCE la somme totale de 20 066 237,73 € dans le cadre du projet de la ZAC des portes de Gascogne à la Ménude. Au-delà de la situation de la ville de Plaisance du Touch, cette décision pose une véritable question de fond en matière de jurisprudence. Si elle devait faire école, elle pourrait créer un précédent lourd de conséquences pour d'autres communes confrontées à des situations similaires. C'est donc l'ensemble des collectivités territoriales qui pourraient à terme être exposées à ce type de contentieux avec des risques financiers majeurs.
Madame la Maire indique donc que les Élus, collectivement, ont la responsabilité d'alerter et de faire évoluer le cadre juridique pour éviter que ce type de situation ne se généralise.

Considérant la décision du Tribunal Administratif en date du 19 juin 2025, condamnant la ville de Plaisance du Touch à verser à la société PCE une indemnité d'un montant de 20 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel de cette collectivité,
Considérant l'impact exceptionnellement lourd de cette condamnation sur les finances de cette ville, mettant en péril à la fois l'équilibre budgétaire, la poursuite des projets structurants pour le territoire et la qualité du service rendu aux habitants,
Considérant le caractère disproportionné de cette charge pour une ville de cette taille et la nécessité d'une réponse collective et solidaire face à une telle situation,
Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien de solidarité inter-collectivités à la ville de Plaisance du Touch."
Donc voilà la délibération.
M. Bonnet : Il n'était pas si simple de me dire ça, de me répondre ça tout à l'heure ? C'est exactement ce que je vous demande. C'est un truc fou.
Mme la Maire : Donc ça tombe bien.
M. Bonnet : Eh oui, mais voilà. Et le texte que nous avons eu, nous n'avons pas le bon.
M. Mailhé : Pourquoi vous ne nous l'avez pas donné en amont ? En général quand nous faisons une motion, nous la donnons, nous la distribuons, et nous la lisons.
Mme la Maire : La motion vous l'avez eue, mais par contre la délibération, effectivement je l'ai modifiée ...
M. Mailhé : ... Cela n'a rien à voir ...
Mme la Maire : ... Parce que quand j'ai vu la délibération, elle ne m'a pas paru correcte.
M. Mailhé : Déjà envoyez-nous-la.
Mme la Maire : Oui. D'accord.
M. Mailhé : Au moins aux Présidents de groupes, nous la faisons suivre.
M. Bonnet : Nous ne nous posons même plus de questions. Là c'est très clair. Effectivement, vous donnez une définition de la solidarité intercommunale. C'est ce que je vous demande depuis tout à l'heure.
M. Séverac, hors micro : La question n'était pas claire.
M. Bonnet : Vous pouvez parler dans le micro, M. Séverac, s'il vous plaît, et redire vos propos ?
M. Séverac : Je disais "manifestement la question n'était pas suffisamment claire."
M. Bonnet : Vous comprenez ce que vous avez envie de comprendre, je pense aussi.
M. Séverac, hors micro : Alors nous sommes deux.
M. Mailhé : Tu aurais pu répondre "il est vrai que nous aurions pu vous l'imprimer et vous la donner en amont."
Mme la Maire : Absolument. Cela aurait pu être fait avant. Vous auriez pu l'avoir sur la table ... Nous n'aurions pas gagné grand-chose parce qu'il y aurait eu des discussions quand même ...
M. Bonnet : ... Si, mais je me serais moins agacé. Franchement, ce n'est pas admissible ...
Mme la Maire : ... Oui, mais vous vous agacez souvent ...
M. Bonnet : ... Votre démocratie, je vous le répète.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la commune de Plaisance du Touch, suite à la décision du Tribunal Administratif de Toulouse la condamnant à verser à la société PCE la somme totale de 20 066 237,73 € dans le cadre du projet de la ZAC des Portes de Gascogne à la Ménude.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : Merci pour le soutien affirmé à Plaisance et nous le leur ferons savoir.

20 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous aimerions connaitre le nombre, recensé, de personnes ayant une reconnaissance handicap sur la commune. Par ailleurs, la commission Handicap devant se réunir à minima une fois par an, nous aimerions connaître la date de la prochaine commission et les thèmes qui vont y être abordés.

M. Canillo :

- Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé est passé de 142 en 2012 à 244 en 2021, soit une hausse de 71 %. Par rapport au nombre d'habitants, cela correspond à 1,26 % en 2012 et 1,97 % en 2021.
- Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est passé de 43 en 2012 à 164 en 2021, soit une hausse de 281 %. Par rapport au nombre de mineurs de 0 à 17 ans, cela correspond en 2021 à 5,52 % de cette population.

La commission Accessibilité s'est réunie en 2024, une réunion sera également prévue à l'automne 2025.

Mme la Maire : Je voudrais juste préciser, par rapport au nombre de personnes reconnues par la MDPH, porteuses de handicap, que bien entendu nous n'avons pas le détail. Les derniers chiffres que nous avons, ce sont ceux-là. Nous ne savons pas si c'est un handicap moteur ou un handicap mental. Par contre, ce que je peux dire en ce qui concerne les enfants, c'est que j'ai eu récemment une réunion avec le Directeur Adjoint de la CAF au sein du Muretain Agglo, qui disait que les chiffres sont en train d'explose, non pas à cause de handicap moteur, mais à cause de troubles du comportement, de troubles du neurodéveloppement, autisme, etc. Ces chiffres-là sont en train d'exploser en termes d'allocations versées aujourd'hui par la CAF aux familles concernées.
La question n° 2 est ...
M. Bonnet : ... Vous n'avez pas répondu à l'ensemble des questions là-dessus.
Mme la Maire : Si, la prochaine réunion sera à l'automne.
M. Canillo : Ah, le thème. Il y aura le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics), et puis peut-être certainement autre chose en fonction des avancements.
M. Séverac : Nous pouvons ajouter l'information par rapport à la collectivité. Parce que moi, dans un premier temps, j'avais lu sur la collectivité que nous avions aujourd'hui 13 agents reconnus RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Cela fait 8,66 %. C'est plus que les chiffres, la norme législative est à 6. Et la moyenne de la fonction publique territoriale est montée à 7,2, je crois. Nous sommes encore largement au-dessus. C'était juste pour compléter l'information.
Mme la Maire : Sachant de surcroît que les agents n'ont pas l'obligation de signaler le fait qu'ils sont RQTH.
Mme Montes : Excusez-moi, j'ai juste une petite question. Vous avez soulevé qu'il y avait quand même beaucoup plus d'enfants qui avaient des problèmes comportementaux. Au niveau, je pense, primaire ou collège ... Maternelle ?
Mme la Maire : Nous, nous pouvons parler de ce que nous connaissons, maternelle et élémentaire. Bien-entendu, après, ils vont au collège ces enfants.
Mme Montes : Sachant que nous avons ces pourcentages qui sont énormément en hausse, est-ce qu'il y a des prises en compte par rapport à cela au niveau des écoles ?
Mme la Maire : La réponse est clairement oui. Déjà, si l'État faisait son travail. Les enfants, qui aujourd'hui sont accueillis sur nos accueils collectifs, que ce soit dans les écoles ou en périscolaire, mériteraient, pour que l'accueil soit qualitatif, qu'il y ait une véritable prise en charge de leurs problématiques, d'être accueillis dans des structures adaptées, avec du personnel compétent, des éducateurs de jeunes enfants, etc. Aujourd'hui, l'État est parfaitement défaillant. Il n'y a pas suffisamment de places et de structures pour accueillir ces enfants. Donc, ils sont accueillis dans les classes avec des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap), sans forcément un AESH pour un enfant. Ce sont souvent des AESH mutualisés. Ils font au mieux sur le temps scolaire. Il en est de même pour nous sur le temps périscolaire. Des enfants sont accueillis sur Fonsorbes, je pense par exemple à une petite fille de maternelle, pour qui il y a un adulte juste pour elle. Et des cas comme celui-là, il y en a d'autres. Mais je pense tout particulièrement à elle. Nous sommes confrontés à des situations extrêmement difficiles, douloureuses pour les familles et compliquées à

gérer pour les équipes parce que pour ces enfants-là, il faudrait un accueil individuel. Il faut savoir que l'accueil que nous proposons, nous, c'est de l'accueil collectif. Donc, c'est très compliqué. Nous faisons au mieux. Nous voyons avec les familles quelles sont les solutions que nous pouvons trouver. Mais c'est lourd.
Mme Montes : À l'heure actuelle, il y en a combien sur les trois groupes scolaires ?
Mme la Maire : Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas.
Mme Montes : D'accord.
Mme la Maire : Je ne sais pas. Nous pouvons le savoir, combien d'enfants en bénéficient, sachant que là aussi, les parents n'ont pas l'obligation de nous le dire.
Mme Montes : Oui, mais qui sont recensés. Je parle au niveau du scolaire.
Mme la Maire : Il y a ceux qui sont recensés, qui bénéficient de l'AEEH. Mais il y a tous ceux pour lesquels la notification n'a pas encore été faite par la MDPH, parce que pour avoir la notification, il faut monter un dossier médical, paramédical. Déjà, il faut que les familles acceptent le fait que leur enfant a une problématique, et il faut qu'elles trouvent les rendez-vous chez les spécialistes pour pouvoir monter le dossier. Donc, cela ne se fait pas sur un claquement de doigts. Avoir des rendez-vous, c'est fort compliqué. Et donc, souvent, malheureusement, des enfants ne sont pas bien pris en charge parce qu'il y a un manque de professionnels et, encore une fois, il n'y a pas les structures de l'État.
Mme Montes : Et sur la rentrée scolaire, donc 2026, vous ne savez pas déjà si ...
Mme la Maire : Non.
Donc, la question suivante est ...
M. Bonnet : Juste, vous avez installé cette semaine, un WC au Trépadé. Vous avez installé une rampe qui me semble loin d'être conforme pour des PMR. Nous sommes sur une pente astronomique et pour des gens en fauteuil, ce n'est pas du tout adapté.
Mme la Maire : C'est un test pour un mois.
M. Bonnet : Alors donc, nous excluons 5 %.
Mme la Maire : De toute façon, il est clair qu'à terme, si tant est que cela fonctionne, ce n'est pas là qu'elle restera.

2. <u>Nous souhaiterions savoir où en est la commune quant aux inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine et si de nouvelles fermetures de classe vont être envisagées, au sein de nos 3 groupes scolaires.</u>

Mme Lacoste : Je commencerais par vous dire que ce n'est pas nous qui décidons des fermetures de classes. Je vous rappelle que c'est l'Éducation Nationale.
M. Bonnet : C'est une question. Nous voulions juste avoir une information. La précision est peut-être inutile.
Mme Lacoste : Oui, mais du coup, je vous donne cette information-là.
M. Bonnet : Nous connaissons, merci.
Mme Lacoste : Donc, pour la rentrée prochaine, année 2025-2026, vous voulez le détail ? Vous voulez le nombre d'enfants inscrits par groupe scolaire ?
M. Bonnet : Non, pas le détail par classe, mais avoir une estimation.
Mme Lacoste : D'accord. Donc sur la maternelle Cantelauze, il y a actuellement 99 inscrits, sachant qu'il y en avait 109 cette année. Sur cette école-là, nous en perdons déjà 10.
Mme la Maire : Et c'est donc là qu'une classe sera fermée.
Mme Lacoste : L'élémentaire, qui perd donc une classe cette année, est à 8 classes pour 206 enfants. Sur la Béouzo, à la maternelle, il y a 132 enfants inscrits pour cette année. Il y en a 303 à l'élémentaire. Et sur la maternelle du Trépadé, il y a 170 enfants. Et sur l'élémentaire, il y en a 351.
M. Bonnet : Du coup, vous n'avez pas donné les chiffres pour toutes les écoles pour savoir en termes de pertes, ce que nous avons par rapport à cette année ?
Mme la Maire : Elle vous l'a donné pour Cantelauze, parce que Cantelauze, nous fermons une classe. Sur les autres ...
M. Bonnet : ... Pour l'élémentaire, donc du coup, Mme Lacoste l'a dit, pas sur la maternelle. C'est ce que vous avez dit ?
Mme Lacoste : Oui, c'est sur l'élémentaire que nous fermons.
Mme la Maire : C'est une école primaire. C'est comme ça que nous appelons ...
M. Bonnet : ... Oui, primaire, c'est le regroupement des écoles maternelles et des élémentaires. Mais du coup, si nous perdons beaucoup d'enfants ...

Mme Lacoste : … Nous perdons 10 enfants en maternelle. En fait, nous en perdons 5 en élémentaire. Mais, au vu des chiffres, nous aurions pu fermer l'année dernière. En fait, cette année qui se termine. Parce que nous ...
Un Élu, s'exprime hors micro.
Mme Lacoste : Ils auraient pu. C'est vrai. Parce qu'en fait, même en comptant une fermeture, nous étions en nombre moyen d'enfants inférieur à ce que demande l'Éducation Nationale. Donc après fermeture, nous étions en dessous de 28 élèves par classe. Donc, ils auraient pu proposer de fermer déjà l'année dernière. Mais comme cela avait été fermé l'année d'avant, déjà sur cette école-là, je pense qu'ils ont laissé un répit d'un an.
M. Bonnet : Et du coup, est-ce qu'il n'y a pas des classes surchargées plus dans les deux autres groupes scolaires ou est-ce que nous sommes toujours tangents avec le nombre requis par l'Éducation Nationale ?
Mme Lacoste : Il faut savoir que l'agent gestionnaire du scolaire, j'en profite pour la remercier pour son travail quotidien, fait en sorte que les effectifs des écoles soient le plus équilibrés possible justement pour ne pas donner l'occasion à l'Éducation Nationale de fermer les classes. Mais malgré tout, nous sommes autour de 27 enfants par classe et nous savons qu'à terme des classes devront fermer parce qu'il y a peu d'enfants jeunes qui arrivent sur la commune.
M. Bonnet : 27 par classe ?
Mme la Maire : Non, c'est la moyenne générale, mais nous ne sommes pas dans toutes les classes sur 27 puisqu'il y a des obligations sur les grandes sections, les CP, avec des effectifs moindres. Nous n'avons pas de classe surchargée.
M. Bonnet : Si nous avons 27 en moyenne avec certaines à 24, nous en avons à 30 alors.
Mme la Maire : Nous en avons à 30. Oui, mais …
M. Bonnet : … Et ce n'est pas un peu surchargé pour des primaires ? Et au niveau Éducation Nationale, c'est quoi leur limite ? C'est combien pour eux ? Pour dire "vous avez 29, à 29 élèves je ferme le …
Mme Lacoste : … C'est 28 hors classe à 24, mais nous sommes en-dessous pratiquement partout.
Mme la Maire : Nous avons une baisse des effectifs scolaires sur tous les établissements scolaires de la ville, indéniablement. Il y a une baisse de la natalité, donc nous le retrouvons chez les maternelles, mais nous voyons bien qu'il y a un vieillissement de la population, un turnover qui ne se fait pas, d'où l'intérêt d'ouvrir de nouveaux fonciers à la construction.
M. Bonnet : Mais du coup, pardon, nous modifions les secteurs géographiques ?
Mme la Maire : Non, nous ne modifions pas les secteurs.
Mme Lacoste : Nous disons que la commune a la main sur la carte scolaire. Ceci dit, il y a un ramassage scolaire qui est vu avec le Département, donc nous faisons en fonction du circuit du bus. Il y a aussi des zones que nous allons appeler "tampons". La route de Magne, par exemple, vous voyez où elle est ? En fonction des effectifs sur la Béouzo ou/et Cantelauze, nous allons mettre les nouveaux arrivants d'un côté ou de l'autre, sachant que cela se fait toujours en concertation et qu'il faut l'accord des parents, en tout cas il faut qu'ils aient les moyens d'aller sur une école ou sur l'autre.
Mme la Maire : Sachant que ni sur l'une ni sur l'autre, ils ne peuvent bénéficier du transport scolaire puisqu'ils sont à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau.
Bien, s'il n'y a pas d'autres sujets …
Mme Marnac : … Pardon, moi c'était juste pour les prochains Conseils Municipaux. Est-ce que je me suis trompée ? J'ai noté 28 août, 30 octobre et 11 décembre. C'est ça ? Donc il n'y en a pas pendant 2 mois, là ? Enfin, entre le 28 août et le 30 octobre.
Mme la Maire : C'est bien cela.
Mme Marnac : D'accord. Celui du 2 octobre est passé le 30 ?
Mme la Maire : Il est passé au 30, oui.
Mme Marnac : D'accord. Merci.

21 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : Nous vous donnons rendez-vous :

- le 14 juillet pour la Fête Nationale
- le 30 juillet pour le Marché Gourmand
- le 19 juillet pour la Fête des Étoiles

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée à tous, et surtout passez un excellent été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES
Haute - Garonne

Le Secrétaire de Séance
LORRAIN Guy